



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

15^e séance plénière

Lundi 29 septembre 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Participation de la Palestine aux travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder les points à l'ordre du jour pour aujourd'hui, je voudrais maintenant appeler l'attention des représentants sur une question concernant la participation de la Palestine, en qualité d'observateur, à cette session et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions de la résolution 3237 (XXIX) en date du 22 novembre 1974, de la résolution 43/177 en date du 15 décembre 1988 et de la résolution 52/250 en date du 7 juillet 1998, et de la note du Secrétaire général figurant dans le document A/52/1002, la Palestine participera, en sa qualité d'observateur, aux travaux de l'Assemblée générale en sa cinquante-huitième session, sans qu'il soit nécessaire d'avoir à nouveau recours à une explication liminaire avant toute intervention.

Allocution de M. Dragan Cović, Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine.

M. Dragan Cović, Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Dragan Cović, Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Cović (*parle en bosniaque; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un plaisir et un honneur de m'adresser à l'Assemblée générale des Nations Unies en sa cinquante-huitième session. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection et de vous souhaiter le plus grand succès dans vos activités à la présidence de cette session.

Bien que nous ayons abordé ce millénaire clairement résolu à viser un meilleur avenir, partageant une vision de solidarité mondiale et de sécurité collective, que nous avons exprimée dans la Déclaration du Millénaire, nous sommes témoins d'événements de plus en plus tragiques, qui se déroulent à un rythme presque quotidien. La tragédie qui a eu lieu le 19 août dernier à Bagdad nous oblige à réévaluer quelles sont les véritables réalisations et valeurs de la civilisation d'aujourd'hui et à reconsidérer les rapports entre la pauvreté, le développement, l'autosuffisance, le respect des droits de l'homme et la recherche du véritable progrès tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous sommes tout à fait conscients de tous les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Nous devons être prêts à une campagne longue et ardue – procédant pas à pas et affrontant un seul problème à la fois – pour réduire la pauvreté, combler les insuffisances du développement dans les pays en développement, combattre les fléaux du terrorisme et du crime organisé, empêcher la prolifération des armes de destruction massive et ce, partout où ces menaces se présentent.

Le monde est une fois encore confronté à de nouveaux défis, et une fois encore l'Organisation des Nations Unies a des décisions cruciales à prendre pour les relever. La pauvreté, la prolifération des armes et le sida figurent, avec le terrorisme, parmi les facteurs les plus déstabilisants sur la scène internationale. Je suis donc convaincu que le débat de cette année sur toutes ces questions, et particulièrement sur celle du terrorisme, ouvrira la voie à un consensus entre les États sur les mesures spécifiques à prendre. Ceci apportera un regain d'autorité à l'ONU, dont elle a besoin d'urgence pour répondre aux menaces internationales contre la paix, la santé, la stabilité et la sécurité collective.

Je voudrais saisir cette occasion de souligner l'importance du dialogue pour résoudre les plus importantes questions d'aujourd'hui. Le dialogue est indispensable, mais il est évident que celui-ci n'est possible que lorsque les deux parties sont prêtes à l'ouvrir. Le dialogue reposant sur un respect mutuel représente un instrument capital pour améliorer les relations et la coopération entre les peuples et pays. C'est une condition fondamentale pour que des négociations trouvent une issue positive par la conciliation des divergences, aboutissant à des décisions acceptables pour toutes les parties.

En Bosnie-Herzégovine nous avons appris par une voie cruelle la valeur du dialogue. Il suffit de regarder notre passé récent où, durant la dernière décennie, l'absence de dialogue a provoqué l'incompréhension, le conflit et des hostilités qui ont tragiquement fauché des vies humaines, poussé les jeunes à l'exil et dévasté notre économie. La communauté internationale tout entière n'a pas seulement assisté à cette tragédie, elle a été appelée à intervenir activement pour y mettre fin.

Je ne peux que ressentir une grande fierté de m'adresser à vous aujourd'hui en tant que chef de

l'État de Bosnie-Herzégovine, qui ne mobilise plus l'attention de la communauté internationale comme point chaud du globe, mais est devenu un État participant activement aux processus de stabilisation dans sa région et dans le reste du monde. Qu'il s'agisse de l'Initiative centre-européenne, du Processus de coopération d'Europe du sud-est ou des opérations de maintien de la paix de l'ONU, la Bosnie-Herzégovine contribue à la paix et à la prospérité aux niveaux régional, européen et mondial. Dans le même temps, dans le cadre de notre engagement de mener des réformes, nous nous efforçons de créer les conditions voulues pour surmonter les conséquences des récents conflits, en nous consacrant à protéger les droits de l'homme de tous les citoyens et peuples, dans leur diversité culturelle, religieuse ou autre.

Je tiens à signaler que les autorités de Bosnie-Herzégovine se soucient à titre prioritaire de promouvoir la stabilité politique et économique de notre pays et de développer son rôle international grâce à la mise en œuvre des réformes prévues. Je suis convaincu que, dans le cadre d'une coopération sous forme de partenariat avec le Haut Représentant et d'autres représentants de l'ONU et des institutions internationales, nous trouverons les meilleures solutions pour la mise en œuvre de ces réformes, y compris l'élaboration d'un cadre législatif permettant un développement économique plus rapide, qui donnera à la Bosnie-Herzégovine toutes ses chances de devenir membre de l'Union européenne.

Dans le cadre de la dynamique d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe, nous venons d'achever des pourparlers avec la Commission européenne portant sur l'étude de faisabilité. Le fait de travailler sur les tâches définies par la Commission européenne a été pour nous une expérience positive, qui contribue à développer notre partenariat avec la communauté internationale. Nous abordons désormais une nouvelle étape, confiants et convaincus que le processus ainsi lancé nous verra satisfaire pleinement à l'ensemble des conditions posées à l'adhésion à l'Union européenne. Cela résulte de la décision des autorités bosniaques de prendre leur avenir en main et de relever les défis majeurs que sont la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, le renforcement des institutions, la réforme du système juridique, la mise en œuvre de réformes structurelles et la réduction du taux de chômage.

Nous sommes déterminés à suivre les stratégies qui ont fait leurs preuves afin de surmonter, le plus rapidement possible, l'héritage difficile du passé et de commencer à construire, sous le signe de la compréhension mutuelle, une Bosnie-Herzégovine moderne. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions transmettre aux générations futures un message de paix et de développement universels, reposant sur la compréhension mutuelle et la tolérance.

Cette année, la Bosnie-Herzégovine a assumé la présidence du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est. Nous nous félicitons des mesures concrètes qui ont été prises, tant en matière de stabilisation que de développement général de la région des Balkans et d'intégration des Balkans occidentaux aux structures de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Je suis heureux de voir que les accords concertés et les priorités conjointes qui ont été définis sont pleinement appuyés par l'Union européenne, le Pacte de stabilité, de nombreux pays amis du monde, et par des organisations internationales financières et autres. Je me réjouis d'autant plus que les pays de la région confirment ainsi leur empressement et leur engagement envers la coopération mutuelle et l'instauration de bonnes relations régionales et de voisinage.

Il me faut insister sur le fait qu'il reste encore de nombreuses questions en suspens et de nombreuses tâches inachevées en Bosnie-Herzégovine. J'ai la ferme conviction que le pays mènera à bien le processus de renforcement des institutions communes et établira un cadre juridique solide. Nous sommes déterminés à honorer toutes les obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine notamment à l'égard du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à participer à la lutte mondiale contre la criminalité organisée, à respecter les droits de l'homme, à assurer le retour des réfugiés et des personnes déplacées, à mettre en oeuvre pleinement les lois sur la propriété et le retour des biens à leur véritable propriétaire.

Notre priorité absolue est la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et, au niveau international, nous estimons que l'ONU et le Conseil de sécurité devraient jouer le rôle de fer de lance dans cette lutte. De concert avec d'autres pays, la Bosnie-Herzégovine entend s'attaquer énergiquement à cette question, qui représente une menace pour l'ensemble du monde civilisé. Totalement engagée dans ce combat, la Bosnie-Herzégovine a mis sur pied, avec l'aide de la

Mission des Nations Unies sur place, qui a achevé avec succès son mandat en décembre dernier, l'un des services de contrôle des frontières les plus modernes au monde. En outre, nous avons amélioré notre cadre juridique et nous combattons activement la traite des femmes et des enfants, cette forme moderne d'esclavage. Nos efforts ont été récemment reconnus par le Gouvernement américain et, en retour, nous sommes désormais passés à la catégorie B.

La question des personnes disparues est une question particulièrement délicate et difficile pour la Bosnie-Herzégovine. Nous devons déployer, avec l'aide de la communauté internationale, des efforts supplémentaires pour, au moins, donner aux familles éplorées la possibilité de savoir où sont leurs êtres chers, ce qu'il en est advenu, où ils sont enterrés et pour identifier les dépouilles et leur donner une sépulture digne.

Je voudrais faire observer que la Bosnie-Herzégovine est désormais beaucoup plus propice aux affaires qu'il y a un an, grâce aux réformes parachevées cette année particulièrement. À titre d'exemple, je voudrais citer le cas du Comité Bulldozer qui a reformulé 50 textes de lois et règlements, qui décourageaient les initiatives privées et étouffaient tout esprit d'entreprise. Ayant ainsi créé un cadre juridique et un environnement plus favorables aux entreprises, la Bosnie-Herzégovine est devenue un lieu plus propice aux investissements et à l'emploi.

Toutefois, nous ne pouvons pas baisser la garde et nous devons accélérer encore davantage le processus de réforme économique. La poursuite du processus de privatisation et les réformes supplémentaires du système judiciaire revêtent la plus haute importance pour créer un environnement propice aux affaires et, partant, ouvrir le pays aux investissements étrangers directs.

Nous sommes en train de revoir et de simplifier la fiscalité, en créant un système douanier unique et une taxe sur la valeur ajoutée, pour éliminer ainsi la corruption et la criminalité « en col blanc ». Afin d'encourager l'ensemble du processus d'instauration d'un environnement favorable à l'investissement dans le pays, nous accueillerons, en février 2004 à Mostar, une conférence internationale sur l'investissement, où nous présenterons la nouvelle situation économique en Bosnie-Herzégovine.

M. Hoscheit (Luxembourg), Vice-Président, assure la présidence. mains de ses citoyens et s'engage irréversiblement sur

En outre, et en particulier ces derniers jours, nous avons mis la dernière main à la réforme des forces armées et du service de renseignement de l'État, ayant pris conscience qu'un système de sécurité moderne est la condition *sine qua non* de la pleine participation de la Bosnie-Herzégovine aux arrangements communs de sécurité, via son adhésion au Partenariat pour la paix et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

À ce stade, nous accordons une importance primordiale à la réforme et à la modernisation du système d'éducation du pays. Nous sommes fermement convaincus qu'en prenant en considération l'individu et en garantissant le droit de tous à recevoir une éducation dans sa propre langue et dans son propre alphabet, nous améliorerons le dialogue mutuel et la tolérance, et préserverons le caractère multiculturel de la société en Bosnie-Herzégovine.

L'an prochain, nous entendons également achever la reconstruction du Vieux Pont de Mostar, sur lequel nous avons l'intention de célébrer la réunification des deux rives du fleuve et de leurs riverains. C'est là notre façon d'envoyer à toutes les civilisations le message selon lequel ce pont, bâti avec l'apport des diverses cultures, est un alliage de traditions très différentes et la preuve par excellence qu'une solution est toujours possible, en dépit des conflits et des différences qui règnent dans le monde. Je vous invite, ce faisant, à saisir cette opportunité et à faire de ce pont un symbole d'unité pour l'année à venir.

Des élections se sont déroulées, en Bosnie-Herzégovine, il y a presque un an. Cette fois-ci, la communauté internationale a pleinement appuyé les résultats. Elle a exprimé son désir de soutenir le processus démocratique du pays et nous, en tant qu'autorités élues, avons exercé notre libre-arbitre en faveur de réformes visant à l'avènement d'une Bosnie-Herzégovine moderne.

Nous sommes déterminés à prendre les choses en main et à assumer davantage de responsabilités. Sur ses 16 mois en fonctions, le Haut Représentant a imposé deux fois plus de lois lors de la première moitié de son mandat que lors de la seconde. Nous nous félicitons de la réduction du nombre de lois imposées, cette année. Mais notre objectif ultime est que la Bosnie-Herzégovine devienne membre de l'Union européenne. Cette Bosnie-Herzégovine place son destin entre les

la route de l'intégration européenne, forte du pouvoir toujours croissant de ses institutions propres et de la mise en retrait progressive du Haut Représentant de l'ONU. Mais par-dessus tout, cette Bosnie-Herzégovine là, dispose d'une constitution faite sur mesure pour l'ensemble de ses peuples et chacun de ses citoyens.

Je voudrais terminer en évoquant l'avenir. Nous avons présenté notre candidature au Conseil de sécurité pour 2010, réaffirmant ainsi notre détermination à construire un État qui puisse partager son expérience et participer activement aux activités de consolidation de la paix dans le monde, au sein de ce qui sera alors, nous l'espérons, une Organisation des Nations Unies réformée et revitalisée. Nous participons d'ores et déjà aux opérations de maintien de la paix de l'ONU en Éthiopie et Érythrée, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. De plus, nous sommes disposés à envoyer une unité de transport ainsi que des observateurs militaires et des officiers de police civile au Libéria.

D'ici à l'an 2009, nous comptons remplir les conditions d'adhésion à l'Union européenne, car nous sommes pleinement engagés en faveur d'un développement du pays reposant sur la stabilité, l'état de droit, la démocratie et l'économie de marché. Nos efforts de mise en oeuvre des réformes démocratiques et économiques d'alignement de nos priorités sur les normes internationales sont de mieux en mieux reconnus. L'année prochaine, du 15 au 17 mai 2004 à Sarajevo, nous prévoyons d'accueillir la deuxième Conférence intergouvernementale des pays d'Europe et d'Asie centrale sur les enfants, en collaboration avec le Gouvernement allemand et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Cette Conférence donnera suite aux consultations régionales qui se sont tenues à Berlin en 2001 et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants.

Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est un État qui se maintient, même si c'est avec les contributions généreuses et l'aide de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies et de ses personnalités les plus en vue, notamment le défunt Sergio Vieira de Mello, qui restera pour nous en Bosnie-Herzégovine le Directeur des affaires civiles de la mission des Nations Unies. Nous serons toujours reconnaissants à ceux qui nous ont prêté leur concours dans les moments de détresse et de désespoir.

La Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui un État prêt à s'intégrer à l'Europe. Notre ambition est de créer un environnement où le retour des réfugiés et des personnes déplacées ne sera pas freiné par des considérations politiques ou économiques mais sera encouragé pour des raisons de prospérité et de durabilité économiques auxquelles nous parviendrons grâce aux efforts de tous.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la Bosnie-Herzégovine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Dragan Cović, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Natsagiin Bagabandi, Président de la Mongolie

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Mongolie.

M. Natsagiin Bagabandi, Président de la Mongolie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Natsagiin Bagabandi, Président de la Mongolie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Bagabandi (parle en mongol; texte en anglais fourni par la délégation) : Je voudrais exprimer mes sincères félicitations au Président pour son élection à l'unanimité à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que sous votre direction compétente, cette session sera couronnée de succès.

Pour l'Organisation des Nations Unies qui existe depuis 58 ans et qui a oeuvré pendant tout ce temps en faveur du maintien de la paix et de la sécurité, de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du développement et du progrès, l'année dernière a été riche en défis. En outre, nous déplorons le fait que l'Organisation des Nations Unies et son personnel, qui consacre sa vie à aider les populations et les pays ravagés par les guerres et les

conflits armés, soient devenus des cibles pour les terroristes. Nous sommes toutefois convaincus que la noble mission du défunt Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, et des autres fonctionnaires de l'ONU qui ont perdu la vie alors qu'ils prêtaient assistance au peuple iraquien, n'aura pas été accomplie en vain.

Lors du Sommet du Millénaire, qui s'est tenu à l'aube du nouveau siècle, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur attachement aux objectifs et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont également déclaré leur détermination inébranlable à coopérer pour renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et pour la revitaliser.

Toutefois, la complexité accrue de la situation internationale et son évolution récente jettent une ombre sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies à réagir rapidement et de manière adéquate aux crises internationales, à maintenir la paix et la sécurité internationales, à prévenir les conflits armés, à régler les questions pressantes dans les pays ravagés par la guerre et à contribuer efficacement à la réconciliation et à la reconstruction nationales. Plus important encore, on a même remis en question la pertinence de l'Organisation des Nations Unies.

Il nous incombe donc de réaffirmer au plus haut niveau notre engagement commun en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été adoptés à l'unanimité et à répéter l'importance qu'il y a à renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et le multilatéralisme pour faire face aux immenses défis du XXI^e siècle.

La Mongolie a toujours appuyé l'Organisation des Nations Unies car c'est la seule organisation mondiale qui sert les intérêts de ses États Membres. Elle représente également le principal instrument de coopération multilatérale du fait des objectifs et principes qui la sous-tendent et de sa représentativité universelle. La Mongolie soutient la réforme et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de s'adapter aux réalités internationales fluctuantes. Elle estime également qu'elle devrait jouer un rôle accru dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous leurs aspects, le règlement des questions économiques et sociales pressantes et la promotion du développement durable.

En guise de contribution concrète aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, la Mongolie s'efforce

de fournir du personnel compétent pour les diverses missions et appuie les efforts déployés pour renforcer l'efficacité des missions de maintien de la paix en mettant l'accent sur la diplomatie préventive. Soulignant l'importance croissante de la sécurité du personnel des Nations Unies qui participe aux missions humanitaires et de maintien de la paix, ma délégation souscrit pleinement aux mesures supplémentaires récemment adoptées par le Conseil de sécurité en ce sens. La Mongolie a signé la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et va la ratifier dans un avenir proche.

Ma délégation déplore également la lenteur de la réforme de l'Organisation des Nations Unies initiée par le Secrétaire général il y a quelques années. Nous estimons donc qu'il est urgent d'accélérer la réforme en définissant des approches novatrices permettant à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de relever efficacement les défis futurs.

La Mongolie réaffirme son appui à un élargissement juste et équitable du Conseil de sécurité en augmentant le nombre de sièges permanents et non permanents, en veillant à ce que les pays développés et en développement soient représentés, en revoyant la question du veto et en démocratisant les méthodes de travail du Conseil de sécurité grâce à une plus grande transparence de ses travaux. Nous souscrivons à la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau composé de personnalités éminentes chargé de procéder à une analyse exhaustive des nouveaux défis et sur les manières de renforcer l'Organisation des Nations Unies.

D'aucuns décrivent le monde d'aujourd'hui comme un monde unipolaire. D'autres évoquent au contraire un monde multipolaire. Je pense qu'il est déraisonnable de tenter de dicter à l'humanité un certain mode de vie, de la placer sous une direction particulière ou de diviser le monde en des camps différents.

Dans le monde actuel, marqué par la mondialisation et l'interdépendance, il est de plus en plus manifeste que, malgré les divergences de vues, nous vivons tous dans un seul et même village planétaire, respirons tous le même air et partageons un avenir commun. Ce sont désormais la compréhension et la coopération mutuelles qui sont de mise, et non pas la division, la fragmentation, la marginalisation ou la discrimination. En effet, la philosophie contemporaine

nous apprend, non pas à aliéner et à repousser autrui, mais à interagir et à aligner les positions réciproques.

Outre les menaces traditionnelles posées par la prolifération des armes de destruction massive, la diffusion des technologies de missile, la propagation des conflits inter et intra-étatiques, les nouvelles menaces, telles que le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogues illégales, la raréfaction de l'eau potable, la pollution de l'environnement et les changements climatiques mondiaux, ont des retombées négatives sur la sécurité régionale et internationale.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), aux conventions d'interdiction des armes chimiques et biologiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Mongolie estime qu'il est essentiel d'assurer l'universalité de ces instruments; de traiter les problèmes du désarmement dans leur globalité; de continuer de réduire le nombre de tous les types d'armes; d'aider la Conférence du désarmement à sortir de l'impasse; et de renforcer les mécanismes de surveillance des traités et accords multilatéraux ayant trait à la question.

En tant que pays exempt d'armes nucléaires, la Mongolie soutient avec énergie la création de telles zones dans d'autres régions du monde. La Mongolie est d'avis que les États dotés d'armes nucléaires devraient fournir des garanties de sécurité aux États qui n'en détiennent pas ainsi qu'à ceux qui sont parties au TNP, et appuie la conclusion d'un traité multilatéral dans ce sens.

La Mongolie prône une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires et un règlement pacifique de la question du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. À ce sujet, nous appuyons la poursuite des pourparlers multilatéraux.

La Mongolie soutient pleinement les efforts déployés par la communauté internationale pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient et pour mettre en oeuvre la Feuille de route. Nous appuyons l'instauration d'une paix juste et durable dans la région, fondée sur la protection des intérêts légitimes des parties concernées.

La Mongolie partage l'inquiétude internationale suscitée par la situation précaire en Iraq et les pertes continues en vies humaines, malgré la fin des combats

intensifs. La Mongolie est favorable au renforcement du rôle et de la participation de l'ONU dans la restauration de la paix et de la stabilité en Iraq et dans la fourniture d'une assistance humanitaire au peuple iraquien.

Face à l'avancée rapide de la mondialisation et du progrès technique, nous considérons comme primordial d'instaurer un environnement qui permette, d'une part, à tous les pays, en particulier aux économies affaiblies, modestes ou vulnérables, de profiter équitablement de la mondialisation et, d'autre part, à la communauté internationale d'apporter soutien et assistance au développement économique et social de ces pays tout en consolidant les partenariats mondiaux en faveur du développement.

Ces dernières années ont été marquées par un intérêt accru pour les questions sociales et le développement, ce qui s'est traduit par la tenue de conférences internationales sur le développement durable, sur le financement du développement et sur la sécurité alimentaire, toutes organisées sous les auspices de l'ONU. La rapide mise en oeuvre, aux niveaux régional, national et international, des décisions prises lors de ces sommets, ainsi que la réalisation des objectifs convenus lors du Sommet du Millénaire, puis à Monterrey, Johannesburg et Rome sont devenues les priorités absolues de la communauté internationale. La récente conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Cancun, a dévoilé la complexité du processus, et entraînera une nouvelle série de pourparlers sur le Programme de Doha pour le développement.

Les disparités qui ne cessent de se creuser, en termes de développement, entre les riches et les pauvres, la montée de la pauvreté et du chômage dans le monde en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, la prolifération du VIH/sida, le fardeau de la dette et les inégalités commerciales, de même que l'exacerbation de ces problèmes urgents continuent de nous inquiéter de près. Nul n'ignore que le sous-développement, la pauvreté et l'inégalité sociale portent en germe la confrontation et les conflits armés. Il est donc impératif que la communauté internationale, fasse preuve d'une solidarité authentique et qu'elle assume ses responsabilités communes pour notre bien à tous.

La coopération internationale est vitale pour faire face efficacement aux problèmes environnementaux,

tels que les catastrophes naturelles, les changements climatiques mondiaux, la pollution de l'eau et de l'air ainsi que la désertification. À cet égard, les nations petites et pauvres requièrent une attention et un appui accrus.

La Mongolie se félicite de l'issue de la première Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui s'est tenue à Almaty, au Kazakhstan, en août de cette année, sous les auspices de l'ONU. Nous pensons que la mise en oeuvre, diligente et opportune, du Programme d'action d'Almaty aidera les pays en développement sans littoral à prendre une part active à l'intégration économique mondiale.

Cinquante-cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce document fondamental a résisté à l'épreuve du temps : les idéaux qui le sous-tendent sont consacrés aussi bien dans les traités et conventions adoptés au plan international que dans les législations nationales, et constituent, par conséquent, les normes universelles de l'humanité. Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été soigneusement incorporés dans la constitution mongole de 1992 et mon pays s'emploie avec énergie à consolider la démocratie ainsi qu'à protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Il y a 13 ans, la Mongolie s'est engagée irréversiblement sur la voie de la démocratie et s'est efforcée d'apporter sa pierre à la cause de la promotion des idéaux démocratiques. Au début du mois, la Mongolie a accueilli la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui a débouché sur l'adoption de la Déclaration et le Programme d'action d'Oulan-Bator. Plus de 600 représentants de 119 pays ainsi que de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales ont participé à la Conférence, qui a donné lieu à un débat approfondi autour du thème « Démocratie, bonne gouvernance et société civile » ainsi qu'à l'échange des expériences acquises dans ce domaine. Il est réjouissant que l'ambitieux programme de la Conférence ait été achevé avec succès. Ma délégation collaborera activement à la suite qui sera donnée à la

Déclaration et au Programme d'action d'Oulan-Bator aux niveaux régional, national et international.

L'État et le Gouvernement de la Mongolie poursuivent une politique étrangère diverse et transparente, et prennent des mesures spécifiques pour consolider les réformes démocratiques afin d'assurer un développement axé sur l'homme et la sécurité humaine, de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, d'assurer la stabilité politique et économique ainsi qu'une croissance économique soutenue.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma certitude que nos délibérations sur les questions urgentes dont traite la communauté internationale durant cette session de l'Assemblée générale seront fructueuses et donneront lieu à des décisions avisées contribuant au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et à la promotion du progrès social et du développement. Dans ce contexte, vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, de l'appui continu et de la pleine coopération de ma délégation.

Le Président par intérim : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Mongolie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Natsagiin Bagabandi, Président de la Mongolie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

M. Al-Shara' (République arabe syrienne) (parle en arabe) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Je suis convaincu que votre sagesse, telle qu'exprimée à travers les orientations de votre pays, permettra de promouvoir un dialogue entre les États Membres. En dernière analyse, le dialogue constructif reste le moyen le plus utile pour traiter des problèmes complexes auxquels la communauté internationale fait face.

J'ai également le grand plaisir d'exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à son personnel notre sincère gratitude pour les

efforts qu'ils déploient face aux difficultés à préserver la place de cette Organisation et leur refus de se soumettre aux tentatives de la marginaliser au plan international. C'est avec un profond regret que nous rappelons les grandes pertes que les Nations Unies en général, et le Brésil en particulier, ont subies à la suite de la mort de M. Sergio Vieira de Mello et de ses collègues lors de l'attentat contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad, le mois dernier.

De nombreux dirigeants et représentants des peuples du monde sont rassemblés à ce forum international. Cela prouve que cet édifice de légitimité internationale et les résolutions qui y sont adoptées restent le recours politique le plus acceptable et le plus respectable pour les pays du monde – grands ou petits, riches ou pauvres. C'est la seule instance au sein de laquelle il serait extrêmement difficile d'adopter une résolution sur une guerre arbitraire ou préventive, qui pourrait donner lieu à la mort de civils innocents et à la destruction de leurs biens.

Notre monde fait face aujourd'hui à des défis considérables qui menacent la base même du système de la paix et de la sécurité internationales. Les dirigeants du monde doivent donc déployer des efforts sincères et concertés et faire preuve de volonté politique pour rester attachés aux principes du droit international. La logique de la force, le non-respect de la souveraineté des États et la prise de mesures affectant l'avenir des peuples, compromettent la légitimité et le principe d'égalité. Ces politiques représentent un mauvais exercice de la justice et une menace à l'état de droit. Elles ouvrent la voie au chaos dans les relations internationales et à des crises qui peuvent être plus dangereuses que celles d'aujourd'hui.

Mon pays estime que l'incapacité à profiter de tous les bienfaits des grands progrès scientifiques et technologiques faits par l'humanité au cours des deux dernières décennies à réaliser une mondialisation à visage humain et a aggravé les craintes de nos peuples. Cela a bloqué le dialogue entre les civilisations et toute autre interaction avec d'autres cultures. Les tentatives de certains centres de pouvoir dans le monde de manipuler les profonds changements survenus dans les rapports de force internationaux, en vue de servir des intérêts nationaux étroits, aggravent la situation. Les cartes ont été brouillées et les fondements remis en cause. De nouveaux concepts hors du cadre de la Charte, tels que la guerre préventive, ont été inventés et le recours unilatéral et illégitime à la force a vu le

jour. Bref, cette façon d'agir est contraire aux affirmations superficielles selon lesquelles de nouvelles perspectives apparaissent.

Il est regrettable qu'au XXI^e siècle, certains centres d'études et de recherches fournissent aux décideurs des informations erronées sur la base desquelles des guerres sont engagées hors du droit international, avec des tragédies en conséquence. Des accusations non crédibles sont portées et des exigences incontrôlées sont formulées dans le mépris délibéré de toute logique développée par les États et les peuples durant leur histoire.

Notre région, le berceau des religions et qui recèle les deux tiers des réserves pétrolières du monde, est victime de grandes injustices, soumise à des campagnes de désinformation, et subit plus que toute autre région le recours à la force. Elle doit faire face à plusieurs menaces extérieures qui lui font perdre son potentiel et ses ressources matérielles et intellectuelles. Dès que les peuples de la région commencent à profiter de leur liberté et de leur indépendance, ils se retrouvent de nouveau face à des défis plus violents et injustes – des défis pires que tous ceux qu'ils ont connus durant leur histoire.

L'occupation israélienne et l'agression continue d'Israël sont la cause principale des souffrances dans notre région depuis que la notion de légitimité internationale est apparue pour la première fois au niveau international. C'est la notion sur la base de laquelle l'Organisation a été créée. Il existe un grand paradoxe qui est devenu la marque de notre région. Israël a été le premier État à obtenir sa légitimité par une résolution adoptée par les Nations Unies et pourtant, il a été aussi le premier État à tourner le dos à cette légitimité internationale, et il continue tellement de le faire que les Arabes et de nombreux autres dans le monde ont l'impression qu'Israël est un pays au-dessus des lois et qu'il jouit du même pouvoir du veto au Conseil de sécurité que les États-Unis.

Il est déplorable qu'après des décennies d'occupation et d'effusion de sang, le représentant d'Israël ne se soit pas encore rendu compte que la voie vers la paix passe par l'application, par Israël, des 37 résolutions du Conseil de sécurité et des quelque 600 résolutions de l'Assemblée générale consacrées au conflit arabo-israélien et qui sont toutes restées lettre morte en raison du mépris affiché par Israël à l'égard de l'ONU.

Il aurait appartenu au Ministre israélien des affaires étrangères d'expliquer, dans la déclaration qu'il a faite dans cette salle, il y a quelques jours, devant la communauté internationale, les raisons pour lesquelles son pays refuse d'appliquer ce nombre considérable de résolutions de l'ONU relatives au Moyen-Orient au lieu d'en faire fi, de les considérer comme étant nulles et non avenues et comme relevant du passé. Nous nous demandons si Syriens, Libanais et Palestiniens sont irréalistes dans leurs exigences ou s'ils demandent l'impossible lorsqu'ils soulignent que la seule façon de sortir de la spirale de violence et d'effusion de sang consiste, pour Israël, à mettre fin à l'occupation des territoires arabes occupés depuis juin 1967 en engageant des négociations visant à instaurer une paix globale, juste et durable, sur la base de l'application des résolutions de l'ONU et de l'initiative de paix du Sommet arabe, adoptée à Beyrouth en 2002.

La question fondamentale en l'occurrence est de savoir combien de temps encore Israël peut induire certains en erreur en leur faisant croire qu'il est la victime, alors que c'est lui qui continue d'occuper les territoires d'autrui par la force, d'imposer un siège aux Palestiniens, de détruire leurs habitations, d'arracher leurs plantations et de procéder à des exécutions dans les territoires occupés. Depuis quand les victimes de l'occupation, des implantations et du transfert de population sont-elles des hors-la-loi et des terroristes sans juste cause, dont le massacre au moyen d'avions de chasse et de chars est sanctionné sous prétexte de légitime défense?

D'aucuns à Washington se demandent : « pourquoi nous haïssent-ils ? » Certains auteurs aux motivations inavouées ou des spécialistes auto-proclamés s'expriment dans des journaux américains réputés ou passent dans des émissions télévisées célèbres, en proposant des réponses. « Ils nous détestent car nous avons des gratte-ciel et de nobles valeurs civilisatrices ». À dessein, ils ne révèlent pas que l'objet de la haine, ce sont les politiques mal conçues et non pas le pays, ses beaux monuments ou ses valeurs culturelles et humanitaires vénérées.

La situation grave en Iraq est devenue une grande source de préoccupation pour nos peuples qui pâtissent déjà de l'occupation israélienne et des menaces constantes dont ils font l'objet. La situation inquiète également la communauté internationale du fait de la menace qu'elle constitue pour la paix et la sécurité internationales. La crédibilité de l'Organisation a

considérablement souffert lorsqu'elle n'a pas été en mesure d'empêcher la guerre contre l'Iraq, une guerre livrée en dehors de la légitimité internationale.

Pendant des semaines et des mois, le Conseil de sécurité a été le théâtre de débats et de vifs échanges autour d'une résolution de guerre, avant que celle-ci n'éclate. Les nombreux rapports des experts en désarmement ont été publiés avant qu'ils n'aient achevé la tâche qui leur avait été confiée. La plupart des membres du Conseil ont cependant réussi à maintenir le cap et à défendre la légitimité de l'ONU et de la Charte. La guerre a finalement été livrée hors du cadre de l'ONU, et les membres ont choisi de ne pas porter ce fardeau.

La Syrie, tout comme les pays voisins, reste attachée aux principes de l'ONU et à la Charte. Dans une démarche sans précédent, nos pays ont unanimement exprimé leurs préoccupations communes, disant que si cette guerre éclatait, ses répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales seraient plus dévastatrices que la situation précaire qui existait en Iraq à l'époque.

Cela dit, la Syrie ne fonde pas sa politique étrangère sur la haine et ne se réjouit pas des malheurs d'autrui. Nous ne redéfinissons pas non plus notre politique en fonction des menaces. Le véritable défi consiste donc à arracher l'Iraq à sa situation difficile et à mobiliser tous les efforts en vue de gagner la bataille pour la paix, dans l'Iraq d'après-guerre.

Étant directement impliquée dans ce qui se passe en Iraq et étant donné ses liens historiques et géographiques et sa loyauté nationale à l'égard du peuple iraquien, la Syrie affirme que pour trouver une issue à cette situation difficile, il ne faut pas forcément régler le problème de l'insécurité en Iraq en accroissant le nombre de troupes ou en recourant à la force pour rétablir la sécurité ou encore en portant des accusations contre les États voisins. La solution doit venir d'un engagement international en faveur de l'unité et de la souveraineté territoriale de l'Iraq, de la définition d'un calendrier précis pour le retrait le plus rapide possible des forces d'occupation de l'Iraq, de l'élaboration d'une constitution qui soit acceptée par les Iraquiens et de la mise en place d'un gouvernement représentatif du peuple iraquien, sous réserve que l'ONU joue un rôle clef en Iraq dans les domaines, politique, sécuritaire et économique.

Durant cette session de l'Assemblée, nous avons assisté à de nombreux débats animés entre les membres permanents et les membres élus du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau projet de résolution sur l'Iraq. Nous devons attirer ici l'attention sur le fait que tout nouveau projet de résolution doit dissiper les craintes de toutes les factions et secteurs du peuple iraquien. Par conséquent, le projet de résolution à adopter par le Conseil de sécurité doit parvenir à sa maturité de façon à rassurer le peuple iraquien quant à son avenir et à garantir son indépendance et sa souveraineté sur ses terres et sur ses ressources. Les membres du Conseil doivent adopter à l'unanimité une résolution sur l'Iraq jouissant de l'appui des États voisins et de la communauté internationale.

Ces derniers temps, des pays qui disposent déjà de plusieurs armes de destruction massive ont beaucoup parlé des dangers posés par la prolifération de ces armes. Certains ont même livré une guerre sous prétexte de les éliminer. On sait aujourd'hui que le danger ne se limite pas à une seule région du monde. Il existe dans bien d'autres régions. Il est cependant regrettable que certains milieux choisissent de lancer des accusations erronées à l'encontre d'États arabes ou musulmans plutôt qu'à d'autres, tout en faisant fi de l'arsenal d'armes de destruction massive dont dispose Israël, y compris des armes nucléaires, chimiques et biologiques. De nombreux appels ont été lancés par d'autres pays de la région, à l'exception d'Israël, pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires, mais ils n'ont pas été entendus.

Cette année, la Syrie traduit ses paroles en actes en présentant un projet de résolution intégré au Conseil de sécurité et en demandant que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive. Il n'est pas surprenant que ceux qui ont mené la campagne médiatique contre la Syrie sont ceux qui se sont opposés à l'adoption de l'initiative syrienne.

La Syrie est consciente que son appartenance au Conseil de sécurité est temporaire. Toutefois, nous appelons la communauté internationale à maintenir son appui à l'initiative syrienne demandant l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient.

La Syrie condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous avons appuyé les efforts du Conseil de sécurité pour contrecarrer le

terrorisme international tout au long de notre participation en tant que membre du Conseil. La Syrie a également adhéré aux conventions internationales pertinentes en matière de lutte contre le terrorisme, y compris la Convention arabe sur la répression du terrorisme et la Convention de l'Organisation de la Conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international. Ces deux instruments définissent le crime de terrorisme et font la distinction entre le terrorisme et le droit légitime des peuples de lutter contre l'occupation étrangère, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

La Syrie qui ne poursuit aucun dessein politique est persuadée que le succès de la communauté internationale dans sa lutte globale contre le terrorisme dépendra, dans une large mesure, de son succès à traiter les causes profondes du terrorisme qui résident souvent dans la pauvreté, l'ignorance et l'injustice. Avant tout, éliminer l'injustice exige de mettre fin à l'occupation étrangère.

En tant que membre du Conseil de sécurité, la Syrie a participé à toutes les délibérations sur la situation en Afrique. Elle a également présidé des séances du Conseil entièrement consacrées à la recherche de solutions aux maux qui affligent le peuple ami d'Afrique. À plus d'un titre, le Conseil est parvenu à fournir une assistance au Libéria, à la République démocratique du Congo, au Rwanda, à la Côte d'Ivoire, à la Guinée-Bissau, au Burundi, à l'Angola et à la Sierra Leone. Mon pays voudrait exprimer sa satisfaction devant l'évolution positive de la situation qui a permis de trouver des solutions pacifiques à des problèmes africains, garantissant ainsi la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale des États africains concernés. La Syrie exprime sa pleine solidarité au continent africain. Nous appelons les États industrialisés et d'autres en mesure de le faire à fournir une assistance aux pays de ce grand continent.

La Syrie exprime également sa satisfaction devant les progrès réalisés par les pourparlers de paix soudanais, dont la signature de l'accord sur les dispositions relatives à la sécurité et au cessez-le-feu, et, enfin, vers l'accord global qui mettra un terme au conflit dans ce pays frère en préservant l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan.

Nous appelons à la levée totale de l'embargo imposé, depuis des décennies, contre Cuba en dehors du cadre de la légitimité internationale.

Nous nous félicitons également des efforts internationaux tendant à désamorcer les tensions dans la péninsule coréenne, et appuyons les aspirations légitimes du peuple coréen à l'unité et à la prospérité.

Agissant dans le cadre de la responsabilité collective des États Membres à l'égard de la promotion du rôle de l'Organisation internationale, la Syrie a pris une part active aux délibérations sur la réforme de l'ONU. À cet égard, la Déclaration du Millénaire adoptée il y a trois ans a, tout bien considéré, constitué une bonne base pour procéder à cette réforme. Nous espérons que celle-ci continuera d'être menée d'une manière globale, transparente et non sélective. En coopération avec le Secrétariat, les États Membres ont à notre avis un rôle essentiel à jouer dans les consultations sur la réforme et les décisions à prendre dans ce sens.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Pour terminer, notre sens des responsabilités redoutables que nous assumons ensemble en tant que membres de cette organisation internationale nous incite à poser quelques questions rhétoriques. Avons-nous à notre disposition une meilleure option que de renforcer les buts et principes de la Charte et de poursuivre l'objectif de réforme de l'organisation en vue de mettre en place un ordre international plus juste et plus démocratique? Ne devrions-nous pas continuer à préserver les acquis importants du droit international? Ne devrions-nous pas aspirer à un système qui ne se plierait pas à l'arrogance de la force ni ne compromettrait nos principes fondamentaux? Ne devrions-nous pas chercher un système qui vise une coopération fructueuse entre États et encourage l'ouverture et le dialogue entre les civilisations qui caractérisent l'essence d'une interaction humaine novatrice?

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Cyril Svoboda, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Svoboda (République tchèque) (*parle en anglais*): Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter tous mes vœux de succès dans vos importantes fonctions. C'est un plaisir que de voir à la présidence un représentant de Sainte-Lucie, le pays le plus petit qui ait jamais occupé ce poste. Ce fait

confirme l'égalité des nations au sein de cette importante organisation mondiale et l'utilité d'une adhésion universelle à l'ONU où tous les pays, grands et petits, ont une contribution à apporter.

Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Jan Kavan, pour son travail et les efforts qu'il a consacrés aux activités de l'ONU tout au long de l'année écoulée. Ce fut un grand honneur pour la République tchèque de présider l'Assemblée générale et de profiter de cette occasion unique pour renforcer davantage les capacités de l'ONU à relever les défis mondiaux actuels.

Je voudrais également adresser les plus sincères condoléances de mon pays à tous ceux qui ont perdu des êtres chers lors des attaques terroristes, dont l'attentat perpétré contre le bâtiment de l'ONU à Bagdad qui a coûté la vie au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Sergio Vieira de Mello, et à un certain nombre de ses collègues. Nous considérons que cet acte odieux est un assaut contre les principes de liberté, de démocratie et de paix, principes sur lesquels repose notre Organisation.

L'effort que déploie l'ONU pour stabiliser, démocratiser et reconstruire l'Iraq jouit du plein appui de mon pays, et je me félicite des travaux audacieux et dévoués réalisés par le personnel des Nations Unies. L'ONU joue un rôle irremplaçable en la matière. Nous appuyons donc l'idée de l'adoption par le Conseil de sécurité d'un nouveau projet de résolution prévoyant un cadre pour la participation la plus large possible des autres pays. La République tchèque prendra une part active à ce processus et est déterminée à rester engagée.

Les récents attentats terroristes en Iraq et dans d'autres régions du Moyen-Orient nous confortent dans notre conviction que la communauté internationale ne doit pas céder face aux menaces terroristes. Au contraire, nous devons conjuguer et intensifier nos efforts pour lutter contre celles-ci. Le succès de la coopération entre l'ONU, l'Autorité provisoire de la Coalition et les représentants irakiens destinée à stabiliser la situation en Iraq et à transférer l'administration du pays au peuple iraquien marquera un pas important dans cette direction. La République tchèque se félicite donc de la mise en place du Conseil de gouvernement, de la nomination de ministres provisoires et de la poursuite des travaux en vue de l'élaboration d'une constitution, et se déclare

intéressée par la constitution rapide d'un Gouvernement stable en Iraq qui honorera ses engagements internationaux et respectera les droits de l'homme, les libertés et les principes fondamentaux de la démocratie. Mais cela ne se produira pas du jour au lendemain; nous le savons par expérience. Le passage de la dictature à une démocratie effective prend du temps.

Nous pensons que l'obtention de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient sur la base de la Feuille de route doit être au coeur des efforts de la communauté internationale tout entière. Nous ne devons pas permettre aux groupes extrémistes et terroristes d'imposer leurs programmes, comme nous l'avons vu au cours d'événements récents. En même temps, nous appelons toutes les parties impliquées à faire preuve de la plus grande retenue et de ne pas prendre des mesures qui pourraient entraver la réalisation d'un règlement politique pacifique de la crise, notamment les assassinats extrajudiciaires ou les attentats-suicide à la bombe.

La République tchèque appuie les activités visant à relancer le plan de paix et à poursuivre sa mise en oeuvre. Le Quatuor et les parties intéressées doivent, lors des pourparlers, faire le bilan du plan de paix et identifier les obstacles sur la voie de la paix, ainsi que les tâches restant à accomplir par le Gouvernement israélien et par l'Autorité palestinienne. Sans une mise en oeuvre appropriée, la Feuille de route connaîtra le même sort que les multiples initiatives de paix que nous avons connues dans le passé.

Les problèmes du Moyen-Orient sont très complexes. Dans cette phase délicate, mon pays aimerait souligner trois questions essentielles que nous jugeons critiques pour la mise en oeuvre et le succès de la Feuille de route pour la paix, à savoir les aspects du règlement de paix relatifs à la sécurité, l'élimination constante de toutes les manifestations du terrorisme ainsi que la consolidation et le renforcement de la position du Gouvernement palestinien et de son processus de réforme, y compris des mesures concrètes pour faire face à la terreur et à la violence.

Selon nous, l'évolution effective de la situation sur le terrain devrait faire partie intégrante de ces efforts. En même temps, les Palestiniens, dans leur vision de leur propre État indépendant, devraient voir leur situation économique et humanitaire s'améliorer. La République tchèque est prête à assumer sa part de

responsabilité dans les efforts visant à améliorer la situation économique des territoires palestiniens autonomes, tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Rétablir la paix ethnique, consolider la stabilité et la croissance économique restent les grands objectifs de la communauté internationale dans les régions en crise des Balkans. Dans les circonstances actuelles, maintenir la présence internationale dans la région demeure une condition indispensable au développement de la démocratie et à la consolidation de la paix. L'ONU et les autres organisations internationales doivent exercer leur fonction de contrôle de façon encore plus systématique, utiliser leur expérience pour aider à transformer les sociétés, assurer la participation active de tous les groupes ethniques dans le domaine de l'administration, créer des conditions pour le retour des réfugiés dans la sécurité, aider à développer les économies locales ainsi qu'à freiner la criminalité organisée.

Je suis convaincu que M. Harri Holkeri, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pourra contribuer davantage à la réalisation des objectifs déclarés. Le transfert des compétences de l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo aux autorités locales doit, en même temps, inclure le transfert de responsabilités pour réaliser les objectifs fixés par l'administration internationale et, surtout, créer des conditions pour le retour des réfugiés dans la sécurité. Pour l'intérêt du fonctionnement d'une société multiethnique, il est également indispensable d'assurer la participation active de tous les groupes ethniques à l'administration de la province.

La République tchèque appuie tous les efforts internationaux dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, y compris la vérification de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Ce processus est une priorité à long terme de la politique étrangère tchèque. La République tchèque attache beaucoup d'attention aux conventions et traités internationaux pertinents à cet égard et joue un rôle actif pour régler les problèmes de sécurité. Nous sommes persuadés qu'il est indispensable de promouvoir et de renforcer l'adhésion universelle aux trois principaux accords multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines. À cet égard,

nous appuyons également l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il faudrait particulièrement insister sur la mise en place de mécanismes de vérification efficace, notamment pour la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

Nous estimons que le Protocole additionnel au TNP, qui fait partie intégrante du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et renforce le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est un élément très important du système de vérification. C'est la raison pour laquelle il est urgent pour les États qui ne sont pas encore parties à des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique de le faire et d'assumer leurs obligations découlant de l'article III du Traité sur la non-prolifération des essais nucléaires. Nous pensons que le Protocole additionnel devrait être la norme pour tous les États signataires du TNP.

Les problèmes relatifs aux conflits récents qui touchent gravement les populations civiles sont étroitement liés à la question des armes classiques, notamment les petites armes et les armes légères. La République tchèque appuie la communauté internationale dans ses efforts pour prévenir le trafic illicite des petites armes et des armes légères ainsi que leur prolifération incontrôlée.

La République tchèque se félicite vivement que la communauté internationale soit de plus en plus sensible au respect et à la protection des droits de l'homme. Le nombre des droits de l'homme reconnus à l'échelle mondiale est en augmentation et les cas de violation des droits de l'homme sont sévèrement critiqués par la communauté démocratique internationale. Néanmoins, il serait trop audacieux de supposer que la critique formulée par la communauté internationale pourra toujours alléger les conséquences d'une violation des droits de l'homme. Cependant, le fait que la plupart des dispositions du droit international soulignent l'importance des droits de l'homme est sans aucun doute un aspect positif. Je saisis donc cette occasion au nom de la République tchèque pour appeler à la libération des prisonniers d'opinion dans diverses parties du monde, et au respect des droits de l'homme fondamentaux.

À la lumière des événements récents, je considère qu'il est essentiel de mentionner, encore une fois, la lauréate du Prix Nobel de la paix, Mme Aung San Suu

Kyi, ainsi que les nombreux Cubains qui ont été condamnés à de longues années de prison lors des procès politiques de mars et d'avril 2003. Ces cas-ci et d'autres, identiques, ne font qu'accentuer l'isolement des pays en question et n'apportent pas de solution aux problèmes existants.

La République tchèque demeure pleinement attachée à l'Organisation des Nations Unies et elle est consciente du fait que l'ONU est une organisation internationale universelle qui joue un rôle irremplaçable dans l'univers mondialisé d'aujourd'hui. Nous appuyons la Déclaration du Millénaire comme base de réforme pour l'ensemble du système des Nations Unies et comme un pas supplémentaire vers le renforcement de l'autorité de l'Organisation, de sa capacité opérationnelle et de son fonctionnement efficace. Nous soutenons, en particulier, les initiatives du Secrétaire général qui ont pour but d'améliorer la gestion et l'administration de l'Organisation des Nations Unies. Une autre tâche importante est de procéder à la revitalisation de l'Assemblée générale, y compris sur des sujets tels que le regroupement des points à l'ordre du jour.

La réforme du Conseil de sécurité constitue un élément essentiel pour l'évolution des relations internationales dans le nouveau millénaire. La République tchèque partage la vue de la majorité, à savoir que la composition du Conseil de sécurité est dépassée, qu'elle reflète les réalités de la Seconde Guerre mondiale plutôt que celles d'aujourd'hui et qu'elle devrait être adaptée à la situation actuelle. Le statu quo n'est pas viable et met en péril la légitimité de l'ONU, nous appelant donc à agir d'urgence. La République tchèque continuera d'appuyer les étapes d'une réforme inévitable y compris l'élargissement du Conseil dans ses deux catégories de membres. En particulier, nous appuyons les aspirations de l'Allemagne et du Japon à des sièges permanents, ainsi que l'attribut de trois nouveaux sièges permanents à l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour informer l'Assemblée générale de la décision du Gouvernement de la République tchèque de présenter sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2008-2009, qui représente sa contribution à la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales.

Je me félicite de l'intention du Président de centrer l'attention de l'Assemblée sur la mise en oeuvre des résultats des sommets et des conférences des Nations Unies qui se sont tenus cette dernière décennie et sur le programme de développement des Nations Unies, y compris les objectifs de la Déclaration du Millénaire. La République tchèque souligne l'importance de la mise en oeuvre des Objectifs de développement du Millénaire en tant que la plate-forme par excellence à partir de laquelle mener des actions spécifiques pour atteindre des buts et des objectifs précis. Des mesures aux niveaux national, régional et international sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté, améliorer l'accès aux services de santé et à l'eau, combattre la propagation du VIH/sida, éduquer, combler le fossé numérique et préserver l'environnement, pour ne citer que quelques-unes de nos nombreuses préoccupations. Dans le même temps, des efforts visant à atteindre les objectifs de développement complètent ceux visant à aboutir à un développement durable notamment dans ses aspects économique, social et environnemental. La République tchèque estime que centrer l'attention sur la coopération multilatérale et internationale est indispensable au succès du programme de développement des Nations Unies. Nous sommes, par conséquent, prêts à poursuivre notre contribution à cet important processus.

En ce qui concerne le document stratégique intitulé Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans lequel, pour la première fois de leur histoire, les États africains prennent en charge la responsabilité de leur développement futur, la République tchèque a pleinement conscience que l'appui à ce document doit se traduire par des actes le plus tôt possible. Une approche active et constructive devrait se refléter dans toutes les activités horizontales de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle la République tchèque considère le principe de bonne gouvernance comme un des principes clefs du NEPAD qui peut sensiblement contribuer à la mise en place de conditions propices à l'intégration des États africains dans les processus de mondialisation en cours et à la création d'un climat favorable à la poursuite du développement du continent.

En tant que pays accédant à l'Union européenne, la République tchèque est prête à assumer sa part dans la mise en oeuvre de la politique africaine dans le

contexte de la politique étrangère et sécuritaire commune de l'Union européenne.

Pour terminer, j'aimerais souligner qu'il n'y a pas eu ces deux dernières années de défi plus âpre et plus vif pour la communauté internationale que celui qui s'est fait jour à propos de la sécurité. À cet égard, notre volonté et notre capacité à coopérer sont mises à forte épreuve; à ce titre, l'Organisation des Nations Unies reste une institution irremplaçable pour la prévention des conflits et une plate-forme juridique pour la prise de mesures multilatérales afin de préserver la sécurité et la paix du monde. Dans ce contexte, nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général à consolider le multilatéralisme, car la sécurité internationale ne peut être réalisée séparément par des États ou par des coalitions s'attaquant aux menaces pour le reste du monde.

L'humanité dans toute son histoire n'a jamais eu à relever un défi de ce genre. Je ne parle pas seulement du terrorisme ou des menaces nucléaires, mais aussi des diverses épidémies, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, qui sont elles-mêmes les causes profondes des conflits. De plus, et nous en sommes témoins en Iraq, des actions militaires déclenchées en réaction, à la fois ciblées et de courte durée, font partie de la solution mais ne sont pas le remède à elles seules. La communauté internationale a un rôle irremplaçable à jouer. Nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, devrions donc ensemble apporter notre plus grand soin à l'élaboration de mesures efficaces pour rendre notre planète sûre et prospère pour les générations présentes et futures.

Le Président (*parle en anglais*): Avant d'entendre l'allocution de l'orateur suivant, puis-je encore une fois demander la coopération et l'appui de l'Assemblée en ce qui concerne les téléphones portables? Je demande aux membres de bien vouloir mettre leurs téléphones sur la position vibreur, car ils causent une terrible gêne aux orateurs. Veuillez nous aider de votre mieux en mettant vos téléphones sur la position vibreur. Je ne souhaite pas que vous manquiez vos appels mais ils ne devraient pas gêner les orateurs.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Win Aung, Ministre des affaires étrangères de l'Union du Myanmar.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion

de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies en sa cinquante-huitième session. Votre vaste expérience et vos qualités de diplomate sont de bon augure pour le succès de nos délibérations. Je tiens aussi à exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, pour son appréciable contribution au succès de la dernière session de l'Assemblée générale. Nous rendons également hommage au Secrétaire général pour ses efforts incessants à la barre de l'Organisation en des temps difficiles.

Nous nous réunissons à un moment où le monde a des défis de taille à relever. En plus des problèmes constants de la pauvreté extrême, de la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et de la dégradation de l'environnement, nous sommes confrontés à la menace de nouvelles formes de terrorisme. Nous devons affronter ces menaces si nous voulons réaliser la vision de prospérité mondiale et de sécurité collective exprimée dans la Déclaration du Millénaire il y a trois ans.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer pour assurer la paix et la sécurité. Le Myanmar est fermement convaincu que l'Organisation doit être revitalisée pour atteindre nos objectifs. Nous ne pouvons surmonter les problèmes complexes qui affectent notre monde sans un engagement universel en faveur du multilatéralisme et une réaffirmation de notre confiance dans le rôle central de l'ONU dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. On ne saurait exagérer l'importance du multilatéralisme et du respect du droit international par tous les pays. En effet, il en va de l'intérêt de tous les États Membres, et il est de leur responsabilité, quelle que soit leur taille, de défendre la Charte des Nations Unies.

Plus que jamais auparavant, notre monde a besoin d'une solidarité et d'une coopération internationales plus étroites. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de réformer l'ONU pour en faire une organisation plus efficace.

Ma délégation partage aussi la préoccupation du Secrétaire général concernant l'usage de la force à titre préventif, sachant que celui-ci pourrait établir des précédents qui aboutissent à une prolifération de l'usage unilatéral de la force sans égard pour le droit, avec ou sans justification.

Les récentes attaques terroristes à Bagdad, Bali, Casablanca, Jakarta, Jérusalem, Mumbai et en d'autres

lieux nous rappellent la triste vérité que le combat contre le terrorisme n'est pas terminé. Il est évident que le recours à la force ne permettra pas à lui seul d'éliminer le terrorisme. Si nous voulons parvenir à des résultats durables, nous devons aborder des problèmes aussi fondamentaux que la pauvreté persistante, les écarts de revenu entre les pays et au sein des pays, les préjugés raciaux et religieux, et les tentatives que font certains pays d'imposer leurs valeurs à de petits pays en développement.

Le terrorisme représente une menace pour toute l'humanité. Il ne respecte ni les frontières, ni la religion, ni la race. Toutes les nations doivent donc s'associer pour relever le défi que posent les terroristes. C'est seulement par une plus grande coopération aux niveaux national, régional et international que nous pouvons espérer vaincre cette menace. Je tiens à réaffirmer que le Myanmar est opposé au terrorisme sous toutes ses formes. Nous avons fait l'amère expérience du terrorisme dans notre propre pays et nous nous sommes fermement engagés à travailler avec la communauté internationale pour prévenir, contrer et éliminer ce terrible fléau de l'humanité.

Le mois dernier, les terroristes ont porté leur guerre aux portes de notre Organisation, lorsqu'ils ont attaqué le siège de l'ONU à Bagdad. Ils ont fauché 22 personnes, dont M. Sergio Vieira de Mello, l'un des plus remarquables fonctionnaires internationaux. Nous nous associons au reste du monde pour rendre hommage à sa mémoire et affirmer notre profonde tristesse devant la perte de la vie du Représentant spécial et des autres victimes de cette attaque injustifiée.

Je souhaite maintenant en venir à la récente évolution politique dans mon pays. Certains nous ont accusé de créer délibérément une impasse politique afin de retarder le transfert du pouvoir. Toute personne qui examine objectivement la situation du pays verra que ce qui est nécessaire pour effectuer une transition harmonieuse vers la démocratie est avant tout d'en avoir la volonté politique. Permettez-moi d'assurer l'Assemblée générale que nous avons cette volonté politique. Nous nous sommes fermement engagés à mener une transformation systématique vers la démocratie. Par le passé, les gouvernements successifs du Myanmar ont échoué dans leurs tentatives pour bâtir un système démocratique fondé sur le multipartisme, parce qu'ils n'étaient pas en mesure de surmonter les

problèmes fondamentaux affectant le pays, à savoir la paix et la stabilité, l'unité nationale entre les différentes ethnies – le pays en compte plus de 100 – le développement économique et le développement des ressources humaines. Des tentatives ont été faites sans avoir auparavant résolu ces problèmes fondamentaux. Le pays était à la dérive et le peuple souffrait.

Le Gouvernement actuel, conscient de la nécessité de résoudre d'abord certains problèmes fondamentaux, a adopté une approche différente. Il a posé quatre objectifs politiques : premièrement, établir la paix et la stabilité dans toute la nation et assurer l'ordre et l'état de droit; deuxièmement, consolider l'unité entre toutes les ethnies du pays; troisièmement, viser à mettre en place une constitution durable; et quatrièmement, bâtir une nation moderne et démocratique conformément à la nouvelle constitution.

Dès le départ, un rameau d'olivier a été tendu aux groupes armés qui combattaient le Gouvernement depuis des décennies. À la suite de négociations couronnées de succès, ces groupes sont rentrés dans la légalité. L'unité nationale a été atteinte. La paix règne désormais dans tout le pays, ouvrant la voie au développement rapide de zones frontalières qui ont longtemps été négligées. Le fossé entre zones urbaines et rurales s'est réduit. Parallèlement, nous avons mené des initiatives de développement destinées à assurer une vie meilleure à nos ethnies. Nous avons œuvré sans relâche à améliorer la qualité des soins médicaux, de l'éducation et du logement à toutes nos ethnies. Nous avons dû reconstruire le pays pratiquement *ex nihilo*.

Ceux qui visitent le Myanmar pourront voir par eux-mêmes les gigantesques changements en cours dans le pays. Comme le dit l'adage, « il faut le voir pour le croire ». Aujourd'hui notre peuple peut envisager l'avenir avec confiance et avec un espoir retrouvé. Maintenant que des fondations solides ont été posées, nous sommes passés à l'étape suivante qui est de commencer à élaborer une nouvelle constitution et de bâtir une nation moderne et démocratique qui s'accorde à ses principes.

Le nouveau Premier Ministre, le général Khin Nyunt, nommé le 25 août 2003, a présenté une Feuille de route pour la transition vers la démocratie. Le programme comprend les sept étapes suivantes : premièrement, réunir à nouveau la Convention nationale qui a été suspendue depuis 1996;

deuxièmement, une fois que la Convention nationale se sera réunie avec succès, appliquer étape par étape le processus nécessaire à la naissance d'un système démocratique authentique et discipliné; troisièmement, rédiger une nouvelle constitution conforme aux principes fondamentaux et aux principes fondamentaux détaillés qui seront définis par la Convention nationale; quatrièmement, adopter la constitution par le biais d'un référendum national; cinquièmement, tenir des élections libres et justes pour des *pyithu hluttaws*, ou assemblées législatives, conformément à la nouvelle constitution; sixièmement, convoquer des *hluttaws* dont les membres ont été élus conformément à la nouvelle Constitution; et, septièmement, construire une nation moderne, développée et démocratique par l'entremise des représentants de l'État élus par les *hluttaws*, le Gouvernement et d'autres organes centraux formés par les *hluttaws*. Toutes les couches de la population ont fait front commun et ont appuyé la Feuille de route.

Au cours des dernières semaines, le Myanmar a pris des mesures importantes en faveur de la démocratie. Il est important que la communauté internationale reconnaisse ces changements positifs; il faut rendre hommage aux actes qui le méritent. Le Myanmar s'efforce actuellement de créer un environnement qui lui permettra d'atteindre ses objectifs. Le peuple du Myanmar est enthousiaste et souhaite consolider les progrès réalisés jusqu'à présent. Dans le même temps, nous nous efforçons d'entretenir des relations amicales avec tous les pays de la région et avec le reste du monde, afin que nous puissions connaître croissance et prospérité. Nous n'avons jamais constitué une menace pour aucun de nos voisins et nous avons toujours eu pour objectif de promouvoir la paix et la stabilité ainsi que le bien-être de toutes les nations.

Il est, par conséquent, déconcertant de voir que certains pays ont choisi de fermer les yeux à la réalité et ont imposé à Myanmar toute une panoplie de sanctions économiques injustes pour servir leurs intérêts politiques. Ces mesures coercitives unilatérales ne vont pas seulement à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies, mais violent le droit international et les règles du commerce international. Elles sont fondamentalement injustes et ne font qu'aggraver les souffrances d'un peuple qui est déjà marginalisé par la mondialisation. Les pays qui vantent la démocratie et les droits de l'homme ont la

responsabilité de suivre ces nobles idéaux dans les relations qu'ils entretiennent avec les autres. Nos aspirations communes à la paix et au développement ne pourront être satisfaites que si les États évitent de faire deux poids, deux mesures, et optent pour une approche plus positive.

Nous vivons une époque dangereuse et pleine de défis. Des conflits et les tensions aux quatre coins du globe menacent la paix et la sécurité mondiales. La criminalité transnationale et les nouvelles formes de terrorisme ne font que s'ajouter aux problèmes que nous connaissons déjà. Pourtant, nous sommes en mesure de faire de ce monde un monde meilleur. Il est pertinent, à ce stade, de rappeler ce que j'ai déjà déclaré ici, l'an passé devant cette auguste assemblée : si nous entendons garantir un avenir meilleur à l'humanité, nous devons tenir compte des enseignements des grandes religions du monde. Toutes appellent, en effet, à la tolérance, à la compréhension et à la compassion envers autrui. Ce n'est que lorsque nous aurons surmonté la colère et la haine et que nous aurons écarté la vanité et les préjugés que nous parviendrons à créer un monde où règnent la paix et la justice.

Tous les conflits, toutes les rivalités et toutes les hostilités se fondent sur la haine et l'inimitié. Nous devons nous efforcer de les dépasser et, ensemble, essayer de construire un ordre mondial où les forts n'imposent plus leur volonté aux faibles, où la démocratie l'emportera non seulement à l'intérieur des pays mais également à l'échelle internationale. Oeuvrons ensemble, en tant que famille des nations, à relever les défis qui se posent à nous tous!

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ahmed Maher El Sayed, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte.

M. Maher El Sayed (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, personnellement et en votre qualité de représentant de Sainte-Lucie, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vous mènerez nos travaux avec efficacité et compétence. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jan Kavan de la République tchèque, pour sa contribution remarquablement efficace aux

résultats obtenus lors de la dernière session, que nous apprécions hautement et que nous nous efforcerons de consolider.

Nous sommes réunis aujourd'hui, alors que le monde se trouve à une croisée des chemins. Plus que jamais, il nous faut définir clairement la voie que nous souhaitons suivre, afin d'éviter de mélanger les concepts et de remettre en cause les principes établis. Certains ont émis des doutes quant à l'Organisation des Nations Unies et à son rôle. Certains ont essayé de contourner l'ONU et ont oublié que cette Organisation est née des expériences tragiques dont le monde a été témoin durant la première moitié du siècle passé. Le monde avait alors tiré de ces expériences les enseignements qui s'imposaient, à savoir qu'il fallait agir collectivement pour résoudre les problèmes, prévenir les guerres, permettre aux peuples de s'administrer eux-mêmes, et coopérer, ensemble, pour parvenir à un avenir meilleur.

J'estime que ces doutes ne sont désormais plus d'actualité. Tout le monde a compris l'importance qu'il y a à agir, à travers notre Organisation, dans un esprit de coopération et de solidarité. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra sauver le monde de nouvelles divisions et de nouveaux fléaux. Cette évolution nouvelle place sur nos épaules la responsabilité supplémentaire de coopérer au sein de l'ONU dans un esprit qui recherche l'unité plutôt que la division, la coopération plutôt que le conflit, et les solutions concrètes aux problèmes plutôt que les moyens de les régler sans se soucier de la justice et de la Charte des Nations Unies, leur faisant perdre ainsi toute légitimité et efficacité.

L'engagement à l'égard de la Charte et du droit international est la soupape de sécurité de la communauté internationale. Le rôle de l'ONU ne peut se réduire au seul rôle du Conseil de sécurité, ni aux questions que ce dernier aborde ou non. À nos yeux, l'ONU a une dimension beaucoup plus grande; sa contribution couvre toute la panoplie de thèmes et questions complexes inscrits à l'ordre du jour international.

À cet égard, nous voudrions réitérer que des défis, tels que le terrorisme, le trafic des stupéfiants, les maladies, le désarmement, la protection de l'environnement, le VIH/sida et le développement durable, ne pourront être relevés que grâce à une action coordonnée où tous les États, grands et petits, agiront de concert dans un cadre international marqué du sceau

de la légitimité et propice à la réalisation des objectifs communs.

Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rôle remarquable qu'il joue et pour les efforts qu'il continue de déployer, afin de renforcer les idéaux et les principes de l'ONU, de sorte que l'Organisation puisse s'acquitter de ses responsabilités et atteindre ses objectifs. M. Annan a joué un rôle clef en replaçant l'ONU au centre des événements. Les efforts déployés pour concrétiser les nobles principes de l'Organisation ne sont pas allés sans faire de nombreuses victimes parmi son personnel. Ainsi, lors des événements tragiques survenus à Bagdad, l'Égypte a perdu deux ressortissants distingués et courageux qui avaient mis leurs compétences et leurs efforts au service des principes de l'Organisation.

Nombre de pays et de populations ont été frappés par la tragédie. Je pense avant tout aux événements du 11 septembre 2001, qui ont touché le peuple ami des États-Unis, et que nous condamnons et déplorons totalement. Dans le climat d'angoisse et d'inquiétude provoqué par ces événements, on a abouti à des conclusions inévitables : nous devons nous unir pour combattre le terrorisme en adoptant une approche réaliste, saine et légitime. Il ne faut pas confondre le terrorisme avec des actions légitimes motivées par la volonté de mettre un terme à l'occupation, la domination et l'injustice. Nous devons comprendre que le désir de lutter contre le terrorisme ne doit pas être le seul critère de jugement.

L'expérience a montré que, dans notre lutte contre le terrorisme, nous ne devons pas considérer ce fléau comme le produit d'une des principales cultures mondiales. Nous devons prendre conscience du fait que le terrorisme ne concerne pas certaines régions seulement et que notre combat ne comprend pas que des dimensions sécuritaires ou politiques. De par sa nature, le terrorisme est un phénomène à plusieurs facettes. Il faut donc adopter une approche globale qui tienne compte des aspects politiques, économiques, sécuritaires, juridiques et psychologiques ainsi que des éléments qui sont exploités par certains pour les justifier.

L'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle était capable de coordonner les efforts internationaux et de parvenir à des résultats concrets dans ce domaine. L'Égypte a participé sérieusement à

toutes les activités visant à renforcer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Cela a toujours été l'objectif de l'Égypte. En 1995, l'Égypte a lancé l'initiative du Président Hosni Moubarak visant à convoquer une conférence internationale de haut niveau sous les auspices de l'ONU pour examiner les méthodes et les moyens permettant de lutter contre le terrorisme. Cette initiative a mis en relief le vif désir de l'Égypte d'appuyer les efforts internationaux pour comprendre exactement en quoi consiste la lutte contre le terrorisme. Celle-ci doit inclure des négociations spéciales à la convention globale sur la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il ne faut pas que l'initiative égyptienne engendre des polémiques ou des désaccords qui contrarieraient notre objectif. Nous lançons au contraire un appel pour élaborer un document qui reflèterait la volonté politique internationale et la détermination internationale d'éliminer ce fléau pour rétablir la paix et la sécurité, la justice et la stabilité et pour définir avec précision les responsabilités des membres de la communauté internationale.

Dans le monde actuel, nous devons relever de nombreux défis régionaux et internationaux, défis à la logique d'égalité, de justice et de paix. Ils découlent de la prolifération des armes de destruction massive et de la lenteur de l'action internationale en matière de désarmement nucléaire. Nous nous trouvons face à des tendances visant à consacrer le droit à posséder, mettre au point et moderniser les armes nucléaires. Certains États se cramponnent encore à la doctrine obsolète de la dissuasion et tentent de justifier l'utilisation des armes nucléaires. En conséquence, il est nécessaire d'élargir l'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive. À cet égard, je souhaiterais rappeler ce qui a déjà été dit par l'Égypte, dans toutes les enceintes internationales : le fait de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, en adoptant une approche exhaustive qui s'appliquerait à tous sans exception et sans discrimination est le seul moyen de sauver la région et la planète des dangers qui menacent nos progrès et toutes nos aspirations les plus chères. Il est inacceptable que certains préfèrent ignorer le fait qu'Israël possède de telles armes et que cela empêche la communauté internationale à Vienne, à New York ou ailleurs de remédier franchement et avec impartialité à cette situation.

La région du Moyen-Orient continue de souffrir de cette absence de paix. On espérait assister à une réconciliation historique entre les Palestiniens et les Israéliens après les Accords d'Oslo et après la reconnaissance mutuelle des parties et les accords et négociations ultérieurs. Il semble pourtant que si les accords ont échoué à chaque fois, c'est parce que la partie israélienne ne partageait pas pleinement la conviction générale, exprimée par le Président Bush et le Quatuor, selon laquelle la solution était de créer un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967 vivant côte à côte avec Israël dans la paix et dans la sécurité.

Le peuple palestinien est toujours victime de l'oppression israélienne, d'agressions et de provocations. Il continue de se morfondre, accablé par une occupation injuste et cruelle qui suscite des sentiments de désespoir et de frustration et alimente une spirale de violences et de ripostes. Les victimes de ces violences sont des civils innocents.

Il est grand temps que la communauté internationale lance un nouvel appel aux parties pour qu'elles retournent à la table des négociations afin d'appliquer les principes de l'égalité internationale et d'obtenir une paix juste dans toute la région du Moyen-Orient sur la base d'un repli complet aux frontières de 1967 et du respect des droits. L'Égypte a redoublé d'efforts pour atteindre cet objectif en Palestine, au Golan et dans les territoires libanais occupés car elle est convaincue que la logique de la paix aura raison de celle de l'agression. De même, l'Égypte croit que la détermination des populations, qui aspirent à une paix où triomphent la sécurité et le développement, l'emportera sur la logique de ceux qui continuent d'avoir des visées expansionnistes et belliqueuses et mettent en péril le bien-être de leur peuple. Ils devront assumer une lourde responsabilité.

La situation en Iraq nous préoccupe beaucoup. Nous souhaitons réaffirmer l'impératif du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale iraqiennes. Il est également indispensable de mettre en place le plus rapidement possible les conditions propices au retrait des forces occupantes et de permettre à l'ONU de jouer un rôle central en matière d'assistance aux Iraquiens pour la reconstruction politique et économique de leur État. L'Égypte est prête à contribuer au processus de reconstruction conformément aux souhaits et aux

besoins du peuple iraqien et en coopération avec le reste de la communauté internationale sous les auspices de l'ONU. Nous espérons que le jour viendra où les aspirations du peuple iraqien se concrétiseront et où l'Iraq deviendra un partenaire libre et efficace oeuvrant de concert avec ses frères arabes pour un avenir meilleur.

L'Égypte se félicite du dernier accord signé entre le Gouvernement soudanais, et le Mouvement populaire de libération du Soudan qui ouvre la voie à un effort concerté pour garantir l'égalité, la sécurité et la prospérité à tous les citoyens d'un Soudan uni. L'Égypte demande à la communauté internationale d'aider à mettre en oeuvre cet accord. Les liens profonds et indestructibles qui existent entre l'Égypte et le Soudan, les relations que nous avons nouées, la conviction que nous partageons les mêmes espoirs et les menaces auxquelles nous devons faire face nous forcent à jouer un rôle de chef de file pour réaliser ce noble objectif. C'est la seule manière de protéger les intérêts de l'ensemble du peuple soudanais ainsi que ceux du monde arabe et du continent africain.

L'Égypte estime que la coopération pour le développement est la pierre angulaire de toute action multilatérale internationale. L'élimination de la pauvreté est une responsabilité morale, humaine et politique partagée par les pays du Nord et du Sud. C'est le chemin le plus court pour réaliser la paix et la sécurité internationales. Si l'on examine objectivement la situation économique internationale, on ne peut que conclure qu'il est impossible d'accepter que les disparités actuelles en matière de distribution des richesses parmi les peuples de la terre se perpétuent. Il est tout aussi impossible d'accepter les carences démocratiques en matière de prise de décisions économiques internationales, les graves différences d'efficacité qui caractérisent les marchés financiers mondiaux, les pratiques commerciales injustes qui nuisent aux intérêts des pays en développement et les politiques qui engendrent des crises financières récurrentes et détruisent en quelques jours les progrès réalisés après des décennies de grands sacrifices. Nous déplorons que la Conférence de Cancún n'ait pas débouché sur le résultat escompté : offrir, comme convenu, aux pays en développement une véritable chance de bénéficier de la libéralisation fondée sur des échanges équilibrés. À l'inverse, la libéralisation est devenue un obstacle aux efforts de croissance et de développement que les pays en développement

déploient dans des circonstances particulièrement difficiles et complexes.

L'Égypte s'est félicitée des textes issus des conférences et sommets de l'ONU, en particulier de la Déclaration du Millénaire, et a prôné la pleine mise en oeuvre, dans la lettre et l'esprit, de toutes les décisions adoptées. Aussi nous réjouissons-nous de la décision prise par l'Assemblée générale, à sa dernière session, d'examiner au haut niveau, en 2005, l'application des textes issus des sommets internationaux et autres conférences.

Bien que suscitant l'espoir d'une coopération internationale profitable à tous, la mondialisation pourrait, dès lors qu'elle serait utilisée à mauvais escient, se transformer en une tentative de domination et, partant, accroître les faiblesses structurelles du système international aux niveaux économique et politique. Par conséquent, il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des institutions internationales, pour assurer une bonne gouvernance, aussi bien au niveau international que national, et pour instaurer un environnement économique favorable. Il convient également de lancer un train de vastes réformes, notamment dans le domaine de la finance internationale, en vue d'assurer le respect mutuel des cultures et des civilisations et de permettre que ce dialogue et cette coopération profitent à tous et favorisent la compréhension mutuelle des nations et des peuples.

Tout en priant instamment l'ONU de continuer à promouvoir la coopération internationale aux fins du développement, l'Égypte tient à souligner la nécessité de prendre en compte la diversité culturelle des sociétés. Il importe également de prôner l'acceptation d'autrui en tant que partenaire à part entière sans chercher à imposer des modèles. Dans le même temps, nous réaffirmons que cette coopération doit résulter d'une nouvelle philosophie qui envisage le destin commun de l'humanité de manière uniforme et interactive, autrement dit, qui considère que la souffrance de l'un provoque la souffrance des autres. Les répercussions des problèmes sociaux et économiques dans un pays ou un continent donné ne peuvent plus se circonscrire à un seul lieu. Au contraire, ces répercussions parviennent rapidement à se frayer un chemin dans le reste du monde.

L'ONU devrait accorder une priorité absolue à la situation en Afrique, compte tenu des problèmes

politiques, économiques, sociaux et environnementaux, de l'éclatement de conflits armés, de la propagation d'épidémies mortelles et du pillage des richesses et ressources des populations, qui frappent le continent africain, que ce soit directement ou du fait du déséquilibre dans les relations commerciales et économiques.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique jette les nouvelles bases d'une évolution du niveau de vie en Afrique. Il s'agit d'une initiative des Africains eux-mêmes, fondée sur leur façon de voir les choses, sur les grandes espérances africaines d'un avenir meilleur et sur le désir des Africains de participer avec le reste du monde au développement et au progrès. L'Égypte tient une nouvelle fois à souligner combien il est nécessaire de mettre en oeuvre les résolutions adoptées l'an passé par l'Assemblée générale, qui a d'ailleurs choisi le NEPAD comme cadre du développement de l'Afrique. L'Égypte demande que les programmes des organisations internationales soient ajustés aux priorités définies par le NEPAD dans différents domaines. L'Égypte prie instamment les pays donateurs ainsi que les organisations et institutions économiques d'aider les pays africains à mettre en oeuvre le NEPAD et à atteindre les objectifs escomptés.

Les pays africains ont d'ores et déjà créé, au sein de l'Union africaine, les mécanismes nécessaires à la mise en oeuvre de l'initiative. Le concours de la communauté internationale est sollicité pour combler le trou financier qui empêche de réduire la pauvreté en Afrique. Cela devrait être fait au moyen d'une approche rapide et intégrée.

Convaincue que l'ONU doit, aujourd'hui et demain, tenir un rôle central dans le monde, l'Égypte l'exhorte à réaffirmer le besoin impérieux et urgent de s'améliorer afin de gagner en efficacité. Cela passe par la réforme de ses principaux organes, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Nous sommes tous d'accord sur le besoin de réforme. Nous savons également que cette réforme ne se fera pas du jour au lendemain. Plusieurs pas ont déjà été faits sur cette voie. Pourtant, il reste encore un long chemin à parcourir si l'on veut raffermir l'action collective et internationale en revitalisant l'Assemblée générale et en modifiant les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Chaque État devrait se voir offrir l'occasion d'assumer les responsabilités de membre du Conseil.

C'est pourquoi nous continuons de prôner une approche d'ensemble face à la réforme du Conseil de sécurité. Nous pensons que ce processus devrait reposer sur deux grands principes directeurs : l'attachement à un concept général de la réforme et l'abandon de la politique des petits pas, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Il faudrait également que la question continue d'être étudiée par le groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale – seule instance ouverte et transparente chargée d'examiner ce thème important. Il faut aussi que le groupe de travail s'acquitte de son mandat.

Compte tenu des dangers qui planent sur nous tous, il est impératif que nous serrions les rangs sous la bannière des nobles principes énoncés dans la Charte de notre Organisation. Nous devons donner corps à notre foi en ces principes en oeuvrant continuellement au-delà des ambitions, des haines, des illusions et du désir de domination et d'hégémonie. Nos travaux doivent reposer sur notre adhésion aux principes d'égalité des droits et des devoirs des peuples. Ce faisant, nous réaliserons les espoirs des peuples de la terre et leur épargnerons des épreuves et des souffrances.

La réalisation de cet objectif passe par le respect des résolutions de l'ONU et par l'abandon de toute tentative de méconnaître, contourner ou ajuster ces résolutions à des fins contraires à la Charte, au droit et à la justice. Si nous appliquons tous ces principes, nous serons tous vainqueurs. Ne seront vaincues que les forces du mal et de l'agression, mises en déroute par l'aspiration de nos peuples à un monde plus juste et plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite.

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que je vous adresse à vous-même et à votre pays ami, Sainte-Lucie, nos félicitations pour votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale. Permettez-moi également de vous dire toute mon appréciation. Je suis convaincu que vous dirigerez avec brio les travaux de l'Assemblée générale durant la présente session.

Je voudrais aussi adresser nos remerciements à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, qui a su présider

avec sagesse et habileté les travaux de l'Assemblée durant la session précédente.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général et lui exprimer toute la gratitude du Royaume d'Arabie saoudite pour les efforts qu'il ne cesse de déployer avec ténacité afin de préserver la paix et la sécurité dans le monde, de renforcer le rôle de l'Organisation, d'améliorer le fonctionnement de celle-ci, de préserver sa crédibilité et d'en accroître l'efficacité.

Il est triste et regrettable que cette session soit convoquée alors que continue de résonner l'écho de l'attaque effroyable contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad, qui a coûté la vie, entre autres, à l'une des figures les plus connues de l'Organisation, M. Sergio Vieira de Mello. Je saisis cette occasion pour transmettre au Secrétaire général, au Secrétariat et aux familles des victimes de ce tragique événement nos condoléances les plus sincères. Je voudrais également exprimer l'espoir que ni cet incident ni celui qui a eu lieu il y a quelques jours n'entravent les efforts visant à promouvoir le rôle des Nations Unies dans la consolidation de la stabilité et de la prospérité en Iraq.

L'attaque horrible contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad constitue un défi qui peut être relevé si les conditions de sécurité nécessaires en vue d'éviter de tels faits à l'avenir sont réunies. Mais notre Organisation fait face, dans la phase actuelle, à d'autres défis qui sont plus graves que ce qui a eu lieu à Bagdad – des défis liés à sa raison d'être et aux principes énoncés dans sa Charte. Ces principes et ses fondements n'ont pas été entendus et la responsabilité en la matière est la nôtre à tous, États Membres. Cela a à plusieurs égards gêné son efficacité et sa crédibilité.

Néanmoins, sa capacité à exister et les contributions qu'elle a fournies et continue de fournir dans plusieurs domaines humanitaires, culturels et sociaux, à travers ses institutions spécialisées, suffisent à encourager ceux qui appuient l'Organisation et lui fournissent toute l'aide dont elle a besoin.

Dans le discours qu'il a prononcé au début de cette session, le Secrétaire général a fait allusion de façon claire et transparente à la tendance croissante à l'action unilatérale, en dehors du droit international, face aux problèmes actuels tels que le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Cette tendance à recourir à l'action unilatérale, sur la base de

la légitime défense, peut saper le principe de sécurité collective qui fonde la Charte. Nous l'avons souligné dans la Déclaration du Millénaire élaborée par l'Assemblée générale, il y a trois ans.

Mais nous devons admettre que le fait de ne pas répondre ces problèmes de façon efficace et sérieuse, en cas de dangers et menaces tels que ceux provenant du régime de Saddam Hussein, a conduit à la confusion. Cette confusion a donné aux partisans d'une action collective et aux défenseurs de l'action unilatérale des arguments parallèles que chaque groupe utilise maintenant contre l'autre. Ceux qui souhaitent critiquer la politique de l'action unilatérale ne trouveront pas de difficultés à prouver que cette politique ne peut qu'aggraver les problèmes.

Par ailleurs, ceux qui critiquent la communauté internationale d'avoir été laxiste à agir collectivement face aux problèmes menaçant la sécurité et la stabilité, avanceront des arguments prouvant que cette hésitation et cette négligence face aux défis sont la cause de l'apparition des grandes crises contemporaines.

Il était donc naturel qu'en raison de ces divergences de vues, une situation est apparue où l'attention a porté sur le débat polémique et la théorie au lieu de traiter directement des problèmes et de se prononcer sur les mesures concrètes pour les régler. Cela est exactement ce qui a eu lieu en ce qui concerne l'Iraq, juste avant la guerre.

Le terrorisme international, sous toutes ses manifestations et ses formes, représente un défi extrêmement dangereux pour notre Organisation et la communauté internationale. Il mérite d'être condamné de façon claire et catégorique. Le Royaume d'Arabie Saoudite a exprimé cette position dans diverses instances et de nombreux rassemblements internationaux.

Le Royaume d'Arabie saoudite, qui souffre et continue de souffrir d'actes de terreur, a lancé une guerre sans merci contre le terrorisme, promulgué des lois qui punissent les auteurs, les incitateurs et les sympathisants d'activités terroristes, et a introduit le thème de la lutte contre le terrorisme dans les programmes scolaires. Il a également pris une série de mesures pour corriger les insuffisances du système de collecte des fonds pour des oeuvres de bienfaisance, pour que ces fonds ne soient pas détournés à des fins illégales.

Malgré son efficacité, l'effort international contre le terrorisme ne va pas éliminer ce phénomène s'il ne traite pas de ses causes profondes et des raisons de sa propagation.

La question palestinienne, qui est devenue une question examinée de façon systématique lors des sessions de l'Assemblée générale au cours de ces cinq dernières décennies, continue d'être une cause d'instabilité et d'agitation dans la région du Moyen-Orient, dont les nations aspirent à la prospérité et au développement. Je ne pense pas devoir donner plus de détails sur cette question dont les États Membres sont tout à fait conscients. Mais nous devons rappeler l'obstination du Gouvernement d'Israël dans ses pratiques et politiques axées sur la répression, la persécution, les assassinats politiques, la création de colonies de peuplement et la construction du mur. C'est une approche qui a fait avorter toutes les initiatives et propositions visant à régler la question palestinienne, y compris l'initiative de paix arabe et la Feuille de route.

Les solutions présentées sur la question palestinienne ont été entravées surtout par les contradictions du Conseil de sécurité, en particulier de ses membres permanents, dans le traitement des résolutions à ce sujet. Il y a des résolutions qui ont été adoptées mais qui restent non appliquées et lorsque le moment vient de les mettre en oeuvre, le droit de veto est invoqué pour faire avorter leur mise en oeuvre.

La seule façon de sortir de ce cercle vicieux serait que les membres permanents s'engagent à ne pas recourir au veto lorsqu'ils examinent des résolutions ou des mesures visant à mettre en oeuvre des résolutions déjà adoptées. C'est là une des questions que l'équipe de réforme, mise en place par le Secrétaire général devrait examiner en vue de revitaliser le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gestion des problèmes et des défis de l'heure.

Le peuple iraquien se tourne vers notre Organisation afin que soit mis un terme à l'anarchie et à l'insécurité qui règnent depuis la chute du régime précédent. Le problème essentiel auquel l'Iraq est actuellement confronté, c'est l'absence de vision claire quant à son avenir et le fait que le pays ne soit pas en mesure de contrôler sa propre destinée. L'Iraq fait face à une situation compliquée, sur le plan interne. Il se trouve en outre dans une situation géographique particulièrement délicate et sensible.

Il est donc capital que nous fixions, sans plus tarder, un échéancier clair qui garantirait aux Iraquiens qu'ils sont prêts de recouvrer leur souveraineté et leur indépendance grâce à un processus politique accéléré, assorti d'engagements spécifiques, que ce soit pour ce qui est de consolider les pouvoirs du Gouvernement iraquien de transition ou de rédiger une nouvelle constitution iraquienne, qui ouvrirait la voie à la formation d'un Gouvernement iraquien national légitime, sous lequel tous les citoyens jouiraient de responsabilités et de droits égaux.

En partant de ce principe, mon pays considère le Conseil de gouvernement provisoire en Iraq comme une démarche positive en vue de la réalisation de cet objectif. Si nous accordons la plus grande importance au rôle essentiel que l'Organisation des Nations Unies peut jouer à l'égard de la question iraquienne, nous espérons que tout débat consacré à l'Iraq s'emploiera à déterminer les besoins du pays et à trouver les moyens efficaces de les satisfaire, y compris grâce aux contributions de tous les États Membres à cette noble entreprise, à savoir la stabilité de l'Iraq.

Il faut accomplir cette tâche rapidement et efficacement, conformément aux besoins de l'Iraq, qui a une importance stratégique dans la région, sur les plans géographique et historique. Il dispose de ressources naturelles et humaines qui lui donnent les moyens de jouer un rôle clef au sein de la communauté internationale. La seule chose qu'il nécessite de notre part, c'est une impulsion afin qu'il puisse recouvrer sa souveraineté, sa stabilité et sa croissance.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une grande source de tension et de préoccupation au Moyen-Orient. Nous devons déclarer cette région ainsi que celle du golfe Arabique zone exempte d'armes de destruction massive.

Pour ce qui est de la nécessité d'accroître l'efficacité et l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son système de garantie, de contrôle et d'inspection, nous estimons également que certaines normes doivent être élaborées et certains contrôles mis en place en vue de réaliser des progrès dans tous les domaines de l'élimination des armes de destruction massive. Nous encourageons donc tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, notamment Israël, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre leurs sites nucléaires au régime de garanties international.

La situation internationale ressemble à nouveau dans une grande mesure à ce qu'elle était à l'époque de la polarisation entre les nations, avec un accroissement des tensions, des crises et des divisions qui ont paralysé le Conseil de sécurité dans le passé. Même si nous avons franchi le troisième millénaire, nous n'avons toujours pas la volonté collective politique suffisante pour concrétiser nos engagements. La paix et la sécurité internationales continuent de constituer un espoir et une aspiration pour de nombreux peuples et pays. Un développement général reste dans le domaine du rêve pour beaucoup et un objectif lointain que nous n'avons pas encore atteint.

Au Moyen-Orient, où certains pays souffrent de ces symptômes, nous avons vu, dans les idées présentées par le Président Bush visant à promouvoir le développement au Moyen-Orient, de nombreux signes positifs, qui constituent collectivement un modèle en vue d'une coopération fructueuse entre pays riches et pays en développement.

Au Royaume d'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince héritier a présenté une initiative visant à réformer la situation économique dans la région arabe, grâce à des réformes structurelles et un élargissement de la participation politique à la base. Si la région réussit à tirer profit de ces deux initiatives, l'avenir sera prometteur.

Le fait qu'il y a des questions chroniques à l'ordre du jour de l'Organisation, comme le problème palestinien et les questions de développement mondial et l'émergence de problèmes comme l'Iraq, nous pousse à emprunter deux voies parallèles : la crédibilité dans le respect des principes de la Charte et le sérieux dans l'application des résolutions de l'ONU. Nous ne devons pas substituer à des solutions concrètes des arguments vains et risibles.

Notre conviction profonde que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel face à ces crises et déployer des efforts pour éviter les affres de la guerre et de fournir les moyens d'une coopération internationale nous rend plus déterminés que jamais à appuyer cette Organisation et à consolider son rôle constructif. Nous voulons que l'ONU ait un rôle plus important dans la gestion des crises avant qu'elles n'éclatent, par le biais de la diplomatie préventive plutôt que par des guerres préventives, afin de préserver la stabilité et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ernst Walch, Ministre des affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein.

M. Walch (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée rendre hommage au dévouement et au courage du Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, et à tous les membres du personnel des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'attaque sans précédent contre le bureau des Nations Unies à Bagdad. La date du 19 août est gravée dans la conscience de la communauté internationale et dans les annales de l'ONU. Nous avons dû faire face à une situation à laquelle nous ne nous étions pas attaqués avec la détermination nécessaire dans le passé : la vulnérabilité du personnel des Nations Unies dans le monde. Bien que la protection juridique ne puisse certainement pas prévenir une attaque comme celle du 19 août, nous devons cependant fournir la meilleure protection possible à cet égard. Nous espérons donc que l'Assemblée générale prendra les mesures qui s'imposent pour accroître l'efficacité de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Le processus qui a abouti à l'engagement de l'ONU en Iraq a représenté une crise majeure pour les mécanismes chargés de traiter des menaces à la paix et à la sécurité internationales, principalement le Conseil de sécurité. L'Organisation est tributaire de la volonté politique de ses Membres. Son caractère distinctif réside dans le fait qu'elle confère légitimité au titre du droit international. Elle ne doit pas perdre cette qualité distinctive, et nous sommes tous tenus à défendre cette fonction fondamentale de l'ONU qui est l'essentiel de sa raison d'être dans le monde d'aujourd'hui. La crise traversée par l'ONU qui a découlé de l'action lancée contre l'Iraq ne sera pas surmontée par la simple adoption d'une démarche pragmatique face à ses séquelles. Nous nous félicitons des discussions en cours au Conseil de sécurité concernant un rôle plus robuste et plus significatif de l'ONU en Iraq. En même temps, il faut aussi reconnaître que le droit international reste le fondement de nos actions dans le règlement des problèmes en matière de paix et de sécurité internationales et que la primauté du droit doit s'appliquer aux niveaux tant national qu'international.

À l'instar de tout autre État, en particulier les petits États, le Liechtenstein accorde la plus haute priorité possible aux règles du droit international – manifestées, notamment, dans notre attachement à la

Cour pénale internationale – et à des relations internationales fondées sur les règles découlant des normes juridiques internationales. L'ONU, en tant qu'organisation fondamentale pour l'élaboration et l'adoption de ces normes, doit continuer à jouer son rôle concernant leur défense et leur protection.

Il devient plus évident que jamais que le Conseil de sécurité est confronté à un défi particulier à cet égard. Alors que les débats dans les médias, dans les milieux universitaires et dans les groupes de réflexion qui ont suivi l'action militaire contre l'Iraq ont tourné autour de la nécessité de réformer rapidement et efficacement le Conseil de sécurité, ce sentiment d'urgence était absent du Groupe de travail à composition non limitée chargé de la réforme du Conseil de sécurité – l'organe même qui dispose des compétences nécessaires pour prendre des décisions concernant cette réforme. Après dix ans de débat sur cette question, nous prenons tous la mesure des difficultés inhérentes, vraiment énormes. Toutefois, ces difficultés ne suffisent pas à justifier notre incapacité à résoudre une question que tous reconnaissent comme un obstacle majeur au fonctionnement efficace de l'Organisation dans son ensemble. Il était donc plutôt alarmant de voir le Groupe de travail à composition non limitée continuer son train-train habituel alors que le monde – le monde que nous sommes supposés représenter après tout – appelle à l'unanimité à une réforme efficace et globale.

La composition du Conseil reflète clairement une réalité géopolitique qui n'existe plus depuis longtemps. L'augmentation de ses membres reste donc un élément indispensable de toute réforme concrète du Conseil. En même temps, il est manifestement nécessaire d'aborder d'autres questions telles que les mécanismes de prise de décisions et tout particulièrement la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité – adoptées ou non au titre des Chapitres VI ou VII – et les questions touchant à la légalité. Nous espérons que l'initiative que le Secrétaire général a proposée la semaine dernière contribuera à rendre plus efficace et représentatif cet organe principal qui est au centre de l'attention du monde.

Même si les travaux portant sur la réforme du Conseil de sécurité ont été lents et, dans l'ensemble, peu satisfaisants, ils ont toutefois abouti à des résultats importants et positifs. Le Conseil s'est ouvert à l'ensemble des États Membres et a tenu un nombre croissant de débats publics, thématiques et autres sur

des questions qui préoccupent les Membres dans leur ensemble. Le Liechtenstein se félicite de cette évolution et a participé à bon nombre de débats.

L'ouverture accrue du Conseil ne l'absout pas toutefois de son obligation à rendre des comptes. Son efficacité et sa crédibilité seront renforcées s'il prend ses décisions sur la base d'un dialogue avec les États au nom desquels il agit. Ces dernières années, le Conseil a pris des décisions, parfois controversées, d'une portée sans précédent : certaines des mesures prises dans le cadre des sanctions financières ont des effets directs sur la vie des personnes qui n'ont aucun moyen d'appeler à l'attention du Conseil sur les griefs nés de ses décisions. Dans la mesure où le Conseil prend ses décisions au nom de l'ensemble des membres et que leur mise en oeuvre est obligatoire, tous les États Membres devraient être en mesure de faire part des préoccupations que ces décisions pourraient susciter. L'organe approprié pour la tenue de ces débats est à l'évidence l'Assemblée générale, le seul organe principal à composition universelle de l'Organisation.

Lorsqu'on instruit les peuples sur l'ONU, nous butons sur une même question : la nécessité de faire comprendre que l'ONU n'est pas synonyme du Conseil de sécurité. Le fait que le Conseil se soit saisi des questions les plus brûlantes et des crises internationales les plus urgentes n'explique qu'en partie cette situation. L'envers du problème que nous ne devons plus négliger, c'est la lutte de plus en plus vaine de l'Assemblée générale pour jouer le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies. Un ordre du jour surchargé, des débats stériles, un déluge de documents et l'adoption routinière de résolutions qui ne font que ressasser les résolutions précédentes ont, pris ensemble, un effet dévastateur sur la pertinence de cet organe.

L'Assemblée générale est aujourd'hui paralysée au point qu'elle est incapable de régler les questions d'une importance politique cruciale et d'agir de façon rapide et flexible. La résolution par laquelle l'Assemblée générale condamnait l'attaque contre le bureau des Nations Unies à Bagdad illustre tristement cette situation. Même si tous ont été atterrés et consternés par cette attaque odieuse, il a fallu près d'un mois à l'Assemblée générale pour adopter ladite résolution.

La situation qui règne actuellement à l'Assemblée fait malheureusement le jeu de ses détracteurs. Présider

l'Assemblée générale est une tâche très difficile, Monsieur le Président. Si vous êtes en mesure de sortir l'Assemblée de sa routine qui consiste à formuler des vœux pieux pour sa propre réforme, et si vous êtes en mesure d'entreprendre la réforme radicale dont cet organe a si désespérément besoin, vous aurez créé un legs durable, et nous vous appuierons.

Beaucoup a été dit de la crise dans laquelle l'ONU se trouve après cette année difficile. Toutefois, chaque crise est une occasion à saisir et j'espère que l'Assemblée s'acquittera de ses travaux dans cet esprit. Rarement, ces dernières années, l'intérêt du public pour l'ONU n'a été aussi vif que ces douze derniers mois. Nous devons veiller à ce que les peuples du monde continuent de s'adresser à l'ONU en tant que lieu où les règles établies sont défendues, où les nouveaux défis sont relevés et où l'action efficace et responsable est conduite collectivement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fathulla Jameel, Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives.

M. Jameel (Maldives) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. C'est un véritable plaisir pour ma délégation que de voir une personnalité aussi éminente, originaire d'un État insulaire frère, présider l'Assemblée.

Permettez-moi également de présenter ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, M. Janvier Kavan, ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux de la cinquante-septième session.

Je saisis cette occasion, au nom de ma délégation, pour remercier chaleureusement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son dévouement et pour le travail inlassable qu'il accomplit pour promouvoir les principes nobles de cette Organisation. Je le félicite également en particulier pour le courage et la prévoyance dont il a fait preuve lorsqu'il a proposé, la semaine dernière, les réformes dont a tant besoin l'Organisation. Je lui souhaite sincèrement plein succès dans la mise en oeuvre de ces réformes.

Je saisis également cette occasion pour exprimer les sentiments de tristesse et de peine profonde de ma délégation suite aux pertes immenses subies par la communauté internationale, dans les récents attentats terroristes à la bombe dont a été la cible le bureau des Nations Unies à Bagdad. Je rends un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, et à tous les autres membres du personnel de l'Organisation, qui ont fait le sacrifice ultime pour servir la cause de l'humanité.

Le terrorisme a toujours constitué une menace pour la race humaine, d'une façon ou d'une autre. Pourtant, nous n'avions jamais été témoins d'attentats terroristes aussi organisés, aussi fréquents et aussi meurtriers, véritables menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les attentats à la bombe de Bagdad et d'autres violences qui ont éclaté ailleurs dans le monde nous rappellent de façon inquiétante que de sérieuses menaces contre la paix et la sécurité mondiales subsistent, et qu'elles sapent les principes nobles qui ont jusqu'à ce jour contribué à la survie de l'ordre mondial et au respect des valeurs que nous défendons. Nous avons beaucoup accompli; pourtant la persistance de ces actes déplorables illustre notre échec à s'attaquer aux causes fondamentales de ces menaces. Des décisions courageuses doivent être prises pour s'y pencher dans les plus brefs délais.

Étant donné que mon pays a été la victime d'un attentat terroriste brutal en 1988, nous avons maintes fois essayé de faire comprendre à l'Assemblée les menaces que constitue pour les petits États la montée du terrorisme international. Une décennie et demie plus tard, le terrorisme nous touche tous, quelles que soient notre superficie, notre force économique, notre puissance politique ou notre force militaire. Pour de petits États, le danger est beaucoup plus grave, car un attentat terroriste pourrait sérieusement menacer même leur souveraineté et leur indépendance. Par conséquent, j'aimerais souligner l'importance de fournir un appui et une aide aux petits États, afin qu'ils puissent appliquer la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et renforcer leurs capacités institutionnelles dans ce domaine important.

Nous devrions tous reconnaître que la force et la stabilité du système de sécurité internationale ou de tout ordre politique, est déterminée par la force non pas de ses membres les plus puissants, mais de ses membres les plus faibles.

Les Maldives continueront néanmoins d'appuyer la lutte contre le terrorisme pour contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Les entraves structurelles auxquelles se heurtent les petits États insulaires en développement comme les Maldives sont nombreuses. Les caractéristiques géophysiques de nos États insulaires auxquelles s'ajoute l'éloignement des marchés principaux, n'ont fait qu'accentuer nos vulnérabilités. Il y a environ une décennie, nous nous sommes rencontrés à la Barbade pour examiner les vulnérabilités environnementales et les défis en matière de développement auxquels faisaient face les petits États insulaires en développement. S'attaquer à ces vulnérabilités et relever ces défis, nécessitent toutefois un partenariat mondial effectif, avec un partage des responsabilités et des engagements au plus haut niveau. Mon pays espère que Barbade+10, qui se tiendra à Maurice l'année prochaine, incitera la communauté internationale à renouveler ses engagements en faveur d'une action concrète, pris à la Barbade il y a 10 ans.

La mondialisation de l'économie internationale et la libéralisation des systèmes commerciaux multilatéraux continuent de marginaliser les pays en voie de développement, en particulier les pays les moins avancés. Si les barrières tarifaires tombent, le potentiel qu'ont les pays en développement à être réellement compétitifs sur le marché ouvert, tombe également. Les espoirs ont été anéantis récemment à Cancun, puisque la Conférence a été de l'avant, laissant les pays en développement en proie aux problèmes.

La pauvreté abjecte et les maladies dans le monde en développement existent et vont au-delà de toute compréhension, tandis que des maladies mortelles, telles que le VIH/sida, la malaria et la tuberculose, continuent de sévir. Les possibilités de développement des pays les moins avancés semblent peu encourageantes. Par conséquent, je demande que tous les pays soient sur un pied d'égalité, qu'un traitement préférentiel soit accordé aux plus faibles, et en particulier aux pays qui ont une base économique étroite, tel que le mien, pour lequel il est très difficile, sinon impossible, de rester actif dans le marché mondial.

Ma délégation pense qu'il est indispensable d'être plus déterminés à appliquer le Programme

d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, et ce, si nous souhaitons stopper et inverser la détérioration de la situation des pays les moins avancés. J'aimerais remercier la communauté des donateurs de sa volonté à aider ces pays à accélérer leur croissance, à soutenir leur développement, et à atteindre les Objectifs du Millénaire en matière de développement, car, il faut le dire, les promesses faites à Monterrey sont loin d'avoir été réalisées.

Les objectifs essentiels du Programme d'action de Bruxelles consistant à arrêter et à inverser la marginalisation socioéconomique constante des pays les moins avancés et à accroître leur participation dans le commerce international, ainsi que leurs investissements étrangers, et d'autres flux financiers, restera également une utopie, si on n'accroît pas l'aide publique au développement et l'aide au développement international.

Comme je l'ai maintes fois déclaré, les Maldives ne sont pas simplement une nation insulaire; c'est une nation composée de plusieurs îles étendues sur plus de 90 000 kilomètres carrés dans l'océan. Nos îles disposent de peu de ressources, et la nature saline du sol empêche pratiquement toute production agricole. Les coûts de transport et de communication sont exorbitants. Les possibilités de diversification économique sont très limitées. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la communauté internationale de regarder de plus près notre situation réelle avant que la question de notre sortie de la catégorie des pays les moins avancés soit abordée au Conseil économique et social.

Comme je l'ai souligné dans ma déclaration à l'Assemblée l'an dernier, les faiblesses structurelles de notre économie pourraient avoir de graves répercussions sur le développement de mon pays, s'il était privé de l'accès préférentiel aux marchés et des apports de capitaux à des conditions de faveur dont il a grandement dépendu.

Le Comité des politiques de développement a pleinement conscience de la situation particulière des petits États comme les Maldives dont l'environnement est fragile et l'économie vulnérable. Le Comité des politiques de développement a également, au fil des ans, souligné ces vulnérabilités et les coûts énormes que les petits États insulaires en développement auraient à supporter s'ils venaient à être changés de catégorie. Nous estimons qu'à moins que ces

vulnérabilités et ces coûts soient étudiés d'une manière concrète et significative, les conditions pour un changement de catégorie énoncées dans la résolution de l'Assemblée 46/206, en particulier celles d'une transition sans heurt, ne seront pas remplies. Nous notons avec inquiétude que si ces questions ne sont pas étudiées de manière adéquate, le changement de catégorie anéantira les progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent.

Bien que les critères d'inscription sur la liste des pays les moins avancés et les critères de sortie de cette liste ont été réexaminés et affinés régulièrement, ils ne couvrent toujours pas l'éventail des handicaps structurels et autres. Nous nous félicitons que le Comité des politiques de développement continue d'affiner les critères. Nous estimons également que, des trois critères de sortie d'une catégorie, celui de l'indice de vulnérabilité économique devrait être un préalable, si nous voulons veiller à ce qu'un pays ne retombe pas dans une catégorie de développement moindre après le jour fatidique du changement de catégorie.

Le profil des Maldives établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement souligne un nombre de caractéristiques dont les critères ne tiennent pas compte. Le profil établit clairement que la sortie d'une catégorie engendrerait un fardeau de la dette insoutenable, même si la croissance est maintenue. Le taux de notre croissance économique a baissé de façon significative depuis 1997 et un changement de catégorie à ce stade serait un choc exogène grave. C'est précisément cette situation que nous essayons désespérément d'éviter.

Conformément à la décision prise à la session de fond qui s'est tenue à Genève en 2003, le Conseil économique et social étudiera bientôt la question du changement de catégorie des Maldives, à savoir sa sortie de la liste des pays les moins avancés. Nous espérons sincèrement de tous les pays l'appui et la coopération nécessaires à l'adoption d'une résolution exhaustive qui aborderait la question du changement de catégorie d'une manière globale et demanderait qu'un mécanisme approprié soit mis en place pour assurer une transition sans heurt.

À ce propos, nous exprimons notre appui total à l'appel du Comité des politiques de développement visant à convoquer une réunion d'un groupe d'experts pour examiner la question de la transition sans heurt.

Nous attendons également de la Conférence internationale des petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Maurice l'année prochaine, qu'elle formule des recommandations en vue de directives relatives à la sortie de la catégorie des petits États insulaires en développement.

Après une lueur d'espoir pour la relance du processus de paix au Moyen-Orient, nous sommes encore une fois témoins d'une détérioration sans précédent de la situation en Palestine et au Moyen-Orient. Nous condamnons fermement la décision israélienne de déporter le Président Yasser Arafat des territoires palestiniens, ainsi que la poursuite de l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Nous avons constamment appuyé la juste lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits inaliénables et pour créer un État palestinien indépendant ayant Al Qods pour capitale. Nous lançons un appel aux membres du Quatuor, et en particulier aux États-Unis d'Amérique, pour qu'ils assurent la mise en oeuvre de la Feuille de route vers la paix. S'il est vrai que nous estimons sincèrement que l'ONU a un rôle important à jouer dans le processus de paix, nous sommes également convaincus que les États-Unis d'Amérique doivent rester activement engagés, comme ils le sont à l'heure actuelle, dans un esprit de sincérité, dans la quête d'une paix juste, permanente et durable dans la région.

La communauté internationale devrait maintenir la grande priorité qu'elle a accordée aux efforts de désarmement et de maîtrise des armements, sans discrimination entre les nations et les régions, en vue de rendre le monde plus pacifique. La communauté internationale doit renforcer et améliorer la mise en oeuvre du régime de non-prolifération. Dans ce contexte, nous estimons que l'ONU doit non seulement être au centre du processus multilatéral, mais également demeurer le principal acteur à être aux prises avec les questions mondiales importantes. Nous considérons qu'avec une vision commune et dans un esprit de complémentarité, des approches bilatérales, régionales et multilatérales peuvent conduire à la résolution de ces questions.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies pour lui permettre de faire face aux défis d'un monde en évolution demeure primordiale. Nous sommes convaincus que l'ONU, de par sa composition universelle, est non seulement le seul organe légitime

responsable de la préservation et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais également le seul organe capable de concrétiser l'objectif d'un monde meilleur et plus sûr pour l'humanité. Nous ne devrions jamais, par conséquent, permettre que l'ONU soit marginalisée ou détournée de son rôle ou des principes énoncés dans la Charte. Les Maldives restent déterminées, et mettront tout en oeuvre pour contribuer à renforcer le rôle de l'ONU et pour la rendre plus efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent à parole à S. E. M. Mohamed Ould Tolba, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République islamique de Mauritanie.

M. Ould Tolba (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement au nom de la République islamique de Mauritanie pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre grande sagesse et votre riche expérience garantiront le succès de nos travaux. Je tiens aussi à féliciter votre prédécesseur, M. Jan Kavan, ancien Vice-Premier Ministre et ancien Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, qui a guidé les travaux de la précédente session avec beaucoup de savoir-faire et de compétence.

Je voudrais aussi féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et tous ses associés, et leur exprimer ma vive reconnaissance pour leurs efforts remarquables et inlassables dans la réalisation des nobles idéaux de notre Organisation. J'exprime également notre satisfaction face aux initiatives prises depuis la dernière session de l'Assemblée générale, en particulier la réunion à New York de la Commission du développement durable, qui a abordé les mesures et les priorités envisagées pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, des décisions du Sommet de Johannesburg et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Je tiens à noter en particulier les efforts pour faciliter l'accès des pays pauvres aux médicaments de qualité pour combattre les maladies endémiques.

L'infâme meurtre de M. Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général, et de nombre de ses plus proches collaborateurs dans l'attentat terroriste contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, nous a profondément choqué et perturbé. La

montée en puissance du terrorisme et ses conséquences en termes de peur et de destruction de vies humaines et de biens matériels exigent que la communauté internationale accroisse ses consultations, sa coopération et sa coordination pour renforcer ses efforts en vue d'affronter les dangers qui menacent l'humanité toute entière.

Pour atteindre les objectifs de développement, de sécurité et de stabilité, nous devons gérer efficacement les menaces posées par l'extrémisme et le terrorisme. Tout en affirmant son attachement aux résolutions du Conseil de sécurité dans ce domaine, mon pays réitère sa condamnation ferme et absolue de la violence et du terrorisme sous toutes ses formes et réaffirme son appui à tous les efforts et initiatives entreprises au niveau régional et international pour combattre ce fléau.

En raison de la portée mondiale du terrorisme, la lutte contre celui-ci doit nécessairement être menée au niveau mondial et doit être soutenue par une dimension intellectuelle et culturelle fondée sur la complémentarité des civilisations et le rejet absolu de tout affrontement ou conflit entre elles.

Nous ne devons pas non plus oublier l'impact de déséquilibres dans les niveaux de développement des pays riches et pauvres, car la pauvreté et le sous-développement social, scientifique et technologique sont les principales causes de tension et les plus grandes sources de la violence et de l'extrémisme.

Il ne saurait y avoir de doute que le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde exige que l'Organisation des Nations Unies joue un plus grand rôle et que le droit international soit renforcé. Mon pays note donc avec satisfaction l'acceptation par l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien de la Feuille de route soumise par le Quatuor. Ce cadre offre une nouvelle occasion d'établir une paix juste et durable dans l'intérêt de tous les peuples de la région, garantissant la restauration des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit de créer un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale, conformément aux décisions de la Conférence de la paix tenue à Madrid en 1991, du principe de l'échange de territoires contre la paix et des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Mon pays souligne l'importance qu'il attache à l'exigence qu'Israël se retire des territoires arabes

occupés et que les négociations reprennent immédiatement, car il s'agit là de la seule voie vers la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Sur la question de l'Iraq, nous nous félicitons de la mise en place du nouveau gouvernement iraquien de transition, tout en soulignant notre souci de préserver l'indépendance de ce pays frère, ainsi que sa souveraineté, la sécurité et la sûreté de son peuple et son intégrité territoriale.

À propos de la question du Sahara occidental, la Mauritanie soutient les efforts menés par le Secrétaire général et par son Envoyé personnel, M. James Baker, visant à rechercher une solution permanente qui garantisse la stabilité dans la région et recueille l'assentiment de toutes les parties.

En ce qui concerne les avancées positives dans la crise de Lockerbie, nous exprimons notre satisfaction devant la solution trouvée entre la Jamahiriya arabe libyenne et les parties concernées. Nous nous félicitons également de la levée des sanctions à l'encontre de la Libye par le Conseil de sécurité.

À propos du continent africain, nous nous félicitons de la mise en place des institutions et des organes de l'Union africaine, qui aideront au règlement des conflits dans le continent et répondront aux aspirations au progrès et au développement des peuples de l'Afrique. Nous tenons également à exprimer notre satisfaction vis-à-vis du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, destiné à améliorer la coopération régionale afin de parvenir à une intégration économique du continent. Nous sommes également satisfaits du soutien apporté à cette initiative par nos partenaires de développement.

La République islamique de Mauritanie, sous la direction du Président de la République, M. Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya, suit pacifiquement un chemin de progrès et de développement, inspirée par une vision globale et cohérente d'un projet de société répondant aux aspirations nationales et offrant de réelles perspectives de progrès social, de modernisation et d'ouverture dans le contexte d'un État où règnent le droit, la justice et l'égalité.

Cette stratégie se concentre sur la lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme, et sur la diffusion des connaissances, scientifiques et autres, à travers la promotion des livres et de la lecture dans le cadre d'un vaste programme national intitulé « Savoir pour tous ».

Pour financer ce programme, lancé par S. E. le Président de la République, 3 % du budget annuel de l'État lui ont été alloués ces dernières années. Ce programme de tout premier ordre est admiré de par le monde comme étant l'un des meilleurs projets culturels. Sa première phase comprend la mise en place, dans les principaux centres de population, particulièrement dans les zones rurales, de 1 000 bibliothèques dotées de livres et d'ouvrages de référence concernant différents secteurs de la vie professionnelle, culturelle et sociale.

Grâce à cet important réseau d'institutions culturelles, le programme vise à insuffler l'habitude de la lecture à tous les secteurs de la société et à tous les groupes d'âges. Il aide également à diffuser un esprit civique, pour promouvoir un mode de réflexion rationnel et faire reculer l'ignorance, l'analphabétisme, les capacités professionnelles insuffisantes et le manque de culture générale – afin de renforcer et compléter le travail réalisé dans ce domaine par les agences compétentes. La mise en œuvre de ce programme se fait selon une approche fondée sur la participation, qui offre aux populations concernées ainsi qu'aux associations de la société civile un rôle élémentaire de contrôle et de suivi. Toutes les principales forces vives de notre société se sont mobilisées dans le cadre de ce programme, et nos citoyens en comprennent la portée et l'importance.

En optant pour cette approche stratégique, notre pays a affirmé sa confiance en la vision d'un monde dans lequel il est possible d'atteindre ou de préserver les nobles objectifs que sont la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la justice sociale, la consolidation de nobles valeurs humaines, la préservation de la sécurité et de la paix sociale, pour parvenir à un développement global, juste et équilibré. Pour que ces idéaux se réalisent, il faut éradiquer complètement l'ignorance, l'analphabétisme et le sous-développement culturel et intellectuel.

Parmi les éléments fondamentaux de cette stratégie figurent également la protection des droits de la femme en tant que facteur dynamique de la société, et la participation accrue des femmes dans les différents domaines de la vie du pays. Des efforts semblables ont été déployés pour assurer le développement de l'enfance et protéger les droits de l'enfant. À cet effet, de nouveaux instruments juridiques ont été mis en place et une politique de développement a été élaborée en fonction de ces

priorités. Tout cela s'est traduit par une progression dans les indicateurs de développement humain et social.

Par d'importantes réformes, nous avons permis le lancement d'entreprises privées et créé un climat propice à l'investissement, malgré l'impact de la situation économique mondiale actuelle. La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a permis d'élever le niveau de vie de la population, avec la fourniture à grande échelle des services sociaux de base tels que les soins médicaux, l'éducation, l'accès à l'eau, à l'énergie et aux télécommunications. Il convient de noter que ces résultats n'auraient pas pu être atteints sans un climat de sécurité et de stabilité, rendu possible par un régime de démocratie pluraliste qui a mis fin à toutes les formes d'exclusion, a ouvert la voie à une participation effective des citoyens à la vie publique, a renforcé toutes les libertés individuelles et collectives et a accordé une attention particulière à la promotion des droits de l'homme.

La Charte des Nations Unies reflète les aspirations des peuples du monde à atteindre leurs objectifs fondamentaux, y compris le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les profonds changements sur la scène internationale appellent une réforme de la structure de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elle s'adapte aux nouvelles réalités et reste conforme à ses objectifs. À cet égard, il semble judicieux de revoir le système de représentation au sein du Conseil de sécurité. Nous formons le vœu sincère que la communauté internationale conjuguera ses efforts pour consolider la solidarité et parvenir à un nouvel ordre international, fondé sur le droit et la justice; un ordre international qui préserve la paix et la sécurité tout en garantissant une vie digne à tous.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Observateur de la Palestine.

M. Kaddoumi (Palestine) (*parle en arabe*): J'ai plaisir, Monsieur le Président, à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes convaincus que vous saurez guider les délibérations de la présente session avec grande efficacité, talent et sagesse. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, Président sortant de la cinquante-

septième session de l'Assemblée générale, pour avoir permis aux délibérations d'être couronnées de succès.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie et de son attachement à la Charte des Nations Unies et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Au début des années 90, Israël a commencé à redéfinir les frontières, de manière unilatérale, au moyen du plan des sept étoiles, lancé par M. Sharon alors qu'il était Ministre du logement. Ce plan prévoyait la construction par Israël de colonies de peuplement le long de la Ligne verte, la ligne de l'ancien armistice, qui sépare Israël des territoires occupés en 1967, afin de l'oblitérer. Israël s'est servi des accords passés pour construire de nouvelles colonies de peuplement, qui s'élèvent aujourd'hui à 187 dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

La ville sainte de Jérusalem a, quant à elle, fait l'objet d'une campagne de judéisation, destinée à réaliser le plan du Grand Jérusalem et d'accroître ainsi le nombre des colons dans les zones palestiniennes. Suivant ce plan, des terres ont été confisquées et un mur séparant Jérusalem des zones avoisinantes a été érigé. Les colons israéliens ont occupé des maisons palestiniennes dans un grand nombre de quartiers palestiniens. Israël a ainsi pris les premières mesures de mise en œuvre d'un plan visant à créer des cantons, conçu depuis fort longtemps par M. Sharon afin d'isoler les villes et villages palestiniens par la construction de nouvelles colonies de peuplement et de rocares, empêchant toute contiguïté géographique des groupes de population dans les zones palestiniennes.

La construction du mur de séparation participe de la politique israélienne visant à placer la communauté internationale devant le fait accompli et à prétexter des conditions de sécurité pour parvenir à ses fins, créer de véritables bantoustans et enclaves et isoler ainsi les villages palestiniens les uns des autres ainsi que de Jérusalem. De fait, le mur de séparation a totalement isolé les villes de Eizariyah et d'Abu Dis. Les habitants de ces deux villes ne peuvent ni sortir ni rentrer sans passer par un poste de contrôle israélien. Nous condamnons Israël pour toutes ces actions.

Dans un article de l'édition du 10 août 2003 du journal *Haaretz*, on peut lire :

« les enfants palestiniens, qui constituent la relève, vivent dans des conditions extrêmement difficiles, comparé à la génération précédente. Ils ne connaissent que le mauvais visage d'Israël et, par conséquent, ils seront rongés par la haine aveugle et le désir désespéré de vengeance. »

Dans le même journal, un autre article relève, ce mois-ci, que

« Israël rejette désormais la faute sur Arafat, après l'avoir forcé à gagner la présidence de l'Autorité palestinienne par des voies démocratiques, conformément à l'Accord d'Oslo, ignorant le fait qu'il revient d'abord à Israël de contribuer à apaiser les tensions en abandonnant les territoires occupés. »

Et cet article de poursuivre :

« Israël peut-il ignorer le fait regrettable que l'Union européenne était parmi la majorité de pays à soutenir la résolution de l'Assemblée générale? L'échec diplomatique essuyé par Israël à l'ONU est le prix démesuré qu'il doit payer pour la décision stupide prise par son gouvernement, une décision qui n'était rien d'autre qu'une déclaration d'intentions. Son espoir d'éliminer Arafat n'est que l'expression brutale du penchant israélien à se dérober à ses responsabilités pour ensuite rejeter la faute des problèmes sur des mouvements fictifs de la partie palestinienne. Au lieu de prendre les mesures nécessaires pour calmer la situation, Israël utilise le programme de travail de son adversaire comme prétexte et se plaint qu'il n'a personne avec qui négocier lorsqu'il rate ses objectifs. »

Premièrement, Israël doit jouer le rôle qui lui revient dans le règlement de ce conflit et il devrait donc tout mettre en œuvre pour atténuer les tensions. Selon le journal *Haaretz*, le Gouvernement israélien a, jusqu'à présent, rejeté la proposition de cessez-le-feu palestinienne. Le Gouvernement israélien s'arqueboute sur ses positions et continue de dire qu'il est impossible de parvenir à un accord tant qu'Arafat restera en place et que l'Autorité palestinienne n'aura pas démantelé les organisations terroristes. Ces conditions sont imposées alors même qu'Israël ne fait rien pour modifier l'environnement général du conflit. *Haaretz* poursuit en disant que le monde se tord les mains de désespoir et de frustration. Les Israéliens, quant à eux, ne transmettent aucune condoléances

lorsque nos fils sont tués; ils ne dénoncent pas ces assassinats et n'essayent même pas de prendre contact pour le faire.

Avant la publication de la Feuille de route, il a été demandé au Gouvernement palestinien d'entreprendre certaines réformes, telles la rédaction d'une constitution, la création d'un poste de Premier Ministre et le transfert d'une partie des pouvoirs du Président de l'Autorité palestinienne à ce Premier Ministre. Le Président Arafat a multiplié les concessions pour aider le Gouvernement palestinien à s'acquitter de sa tâche. Le Gouvernement israélien, quant à lui, a essayé à plusieurs reprises de retarder la publication de la Feuille de route en invoquant toutes sortes de prétextes. Il a invoqué tout d'abord les élections nationales, organisées en début d'année, puis la composition d'un nouveau cabinet et enfin, la guerre en Iraq. Quand finalement et au terme de longues hésitations, Israël a accepté la Feuille de route, il n'en a pas moins rejeté 14 dispositions.

Au Sommet de Charm el-Cheikh comme au Sommet d'Aqaba, le 6 juin dernier, le représentant de l'Autorité palestinienne, qui était alors le Premier Ministre Mahmoud Abbas, s'est engagé à appliquer la Feuille de route et à en honorer toutes les exigences, en présence du Président Bush des États-Unis, du roi Abdallah de Jordanie, du roi du Bahreïn et du Président Moubarak de l'Égypte. Il fit alors part de la détermination de l'Autorité palestinienne à respecter un cessez-le-feu et de sa disposition à reconnaître l'État d'Israël, dans le cadre de frontières sûres. Pourtant, dans son allocution, M. Sharon a refusé de mentionner l'engagement d'Israël vis-à-vis du principe de deux États, envisagé dans la Feuille de route – la création d'un État palestinien indépendant viable et souverain, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et dans la sécurité comme l'a exprimé le Président Bush. M. Sharon n'a pas accepté la cessation immédiate de tous les actes de violence contre les Palestiniens. Il s'est contenté de dire quelques mots sur l'État palestinien sans mentionner un État palestinien indépendant, viable et souverain. Il n'a pas demandé non plus la cessation immédiate des actes de violence israéliens.

Malgré cela, l'Autorité palestinienne a déclaré, de concert avec d'autres factions résistantes, un cessez-le-feu le 26 juin. Ce cessez-le-feu devait durer trois mois. Hélas, Israël a poursuivi ses pratiques terroristes et les forces israéliennes d'occupation ont assassiné 86

Palestiniens. Israël a assassiné les dirigeants politiques des groupes de résistance pour mettre fin au cessez-le-feu. La situation s'est donc détériorée et a engendré tensions et confrontation, un mois après l'annonce du cessez-le-feu.

Les rapports internationaux indiquent que la plupart des Palestiniens vivant dans les territoires occupés survivent en partie grâce à des rations alimentaires. En mai 2003, la Banque mondiale a indiqué que les contributions internationales aux territoires palestiniens avaient augmenté : depuis le début de l'Intifada palestinienne, les contributions extérieures équivalaient à plus d'un milliard de dollars du budget de l'Autorité palestinienne. Elles ont permis d'aider plus de 500 000 personnes – les familles des employés de l'Autorité palestinienne. Ces contributions ont prévenu une catastrophe humanitaire de grande envergure. Les donateurs qui croyaient que la réconciliation était possible n'ont pu faire autrement du fait de la désintégration des services de l'Autorité palestinienne et de la détérioration des conditions d'existence des citoyens palestiniens. Il ne faut donc pas s'étonner que les Palestiniens subsistent grâce à l'aide internationale.

Il faut noter, cependant, que la générosité de la communauté internationale a surtout profité à l'ennemi israélien. L'appui international a mis en place un réseau de protection grâce auquel Israël a pu se permettre une coûteuse occupation de la Cisjordanie. L'armée israélienne contrôle gratuitement des zones sans assumer la moindre responsabilité vis-à-vis des citoyens qui y résident. La lutte contre le terrorisme est une tâche ardue. Cela dit, personne ne semble se préoccuper sérieusement des causes profondes ou des motivations du terrorisme ni de l'isolement international qui affecte Israël du fait du terrorisme d'État auquel il se livre. C'est comme si la crise économique israélienne était un phénomène d'inspiration divine. Ceux qui recherchent des coupables considèrent que les Arabes et la résistance ont provoqué cette crise.

Les États-Unis ont eu la possibilité de se rapprocher de tous les peuples du monde, pas seulement parce que ces peuples éprouvaient de la compassion pour les Américains mais aussi parce qu'il y a eu un effort concerté de lutte contre le terrorisme. L'Organisation des Nations Unies aurait dû saisir cette occasion par la mise en oeuvre d'un programme raisonnable et impartial, et non par l'utilisation des

canons, des avions de chasse et la mobilisation d'une immense armée pour abattre un régime honni. On sait que ce sont des considérations politiques et économiques qui ont justifié cette guerre. Le monde a été scandalisé par cette action militaire mais il n'a rien fait et s'est contenté d'observer les conséquences de cet emploi abusif de la force.

Le Gouvernement américain s'est montré vivement intéressé par la mise en oeuvre de la Feuille de route et la création d'un État palestinien indépendant. Garant de la paix, il ne s'est malheureusement pas attaqué à cette crise avec les efforts et l'efficacité requis. Rien ne sert de mettre en valeur le plan du Président Bush ou l'engagement de son gouvernement à le mettre en oeuvre si l'on continue d'appliquer une politique de deux poids deux mesures. Ce Gouvernement continue d'accuser et de mettre en garde l'Autorité palestinienne, de l'exhorter à lutter contre la résistance qu'il assimile à des menées terroristes contre l'occupation israélienne, nonobstant le fait que toutes les normes internationales reconnaissent le droit des peuples occupés et colonisés à l'autodétermination, et cela par tous les moyens. Le Gouvernement américain ferme les yeux sur les pratiques terroristes du dirigeant israélien et sur le fait qu'Israël n'a pas respecté ses engagements aux termes de la Feuille de route.

Les faiblesses du côté des États-Unis ont des conséquences négatives sur le processus de paix. Elles font obstacle au processus de paix et compromettent les perspectives de paix. Il y a notamment le refus de traiter avec le Président Arafat légitimement élu par les Palestiniens. M. Arafat est le seul dirigeant qui ait la force de ses convictions et ait fait preuve de souplesse dans le processus de paix. En conséquence, M. Arafat a reçu le prix Nobel de la paix conjointement avec M. Yitzhak Rabin dont l'assassinat en Israël visait à faire échouer le processus de paix. Cet assassinat a suscité le doute et l'impuissance parmi les citoyens israéliens et palestiniens.

La partie arabe a accepté l'initiative du Prince héritier Abdullah Bin Abdul-Aziz en faveur d'une paix globale avec Israël si celui-ci se retirait de tous les territoires arabes occupés. Le Prince héritier a présenté cette initiative à Washington lors de sa rencontre historique avec le Président Bush, en avril 2002. Cette initiative se fondait sur les termes concertés de la Feuille de route ainsi que sur les résolutions en faveur de la légitimité internationale, le cadre de référence de

Madrid et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Pour terminer, je voudrais dire que la paix n'est pas un objectif en soit pour Israël. Cela restera vrai tant qu'Israël continuera de recevoir l'appui de grandes puissances qui tentent de préserver leurs intérêts stratégiques dans la région du Moyen-Orient et décident de régler des problèmes militairement en dehors du cadre de l'ONU, et sans tenir compte des résolutions du Conseil de sécurité.

Israël a assiégé le peuple palestinien. Il a paralysé l'administration de l'Autorité palestinienne qu'il empêche de fonctionner. L'armée israélienne a assumé la responsabilité de la sécurité. Par quels moyens? En tuant, en assassinant et en détruisant. La première mesure à prendre est le retrait des forces israéliennes

des territoires occupés jusqu'aux frontières du 28 septembre 2002.

Le Conseil de sécurité devrait adopter la Feuille de route et oeuvrer à son application avec la participation du Quatuor. Il faut lever le siège contre le peuple palestinien et leur Président élu Yasser Arafat. Les États-Unis doivent contribuer efficacement à faciliter la tâche du Quatuor et mettre Israël en garde contre les conséquences qu'entraînerait toute entrave aux travaux du Quatuor. Le déploiement de forces internationales dans une zone tampon créée entre les deux parties faciliterait l'application de la Feuille de route ainsi que le maintien de la sécurité par l'Autorité palestinienne dans la zone d'où doivent se retirer les forces israéliennes. Ces forces rencontreront la pleine coopération de tous les citoyens palestiniens.

La séance est levée à 13 h 30.